

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 8ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 18 décembre, ajournée au 21 décembre 1950, est lu et adopté.

Bill sou-
mis à la
Législa-
ture

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

1o. Que le projet de loi annexé à la présente résolution soit présenté par la Cité des Trois-Rivières à la Législature de cette province, à la prochaine session, et que le chef du contentieux municipal soit autorisé à faire toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires ou utiles à cette fin;

2o. Que Son Honneur le Maire et monsieur le Greffier de la Cité soient autorisés à signer sous le sceau de la Cité les pétitions introductives du dit projet de loi;

3o. Que l'Honorable Gérald Martineau, Conseiller législatif, et Monsieur Maurice Bellemare, Député du Comté de Champlain, soient choisis comme parrains du dit projet de loi devant le Conseil législatif et devant l'Assemblée législative respectivement.

ADOPTE

Règlement
No 31-G -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le règlement intitulé No 31-G, règlement amendant le règlement No 31-C concernant le Département et la Commission du Parc de l'Exposition, en ce qui a trait à la composition de la dite Commission, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE sur division.

Ont voté pour:

MM. Laforest
DesRuisseaux
Paquin
Durand
Goneau

Ont voté contre:

MM. Dufresne
Poliquin

Compte
rendu des
18, 21 et
29 décem-
bre 1950

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 18, 21 et 29 décembre 1950, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 8ième JOUR DE JANVIER 1951

Promesse de vente à M. Antonio Chauvette

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Antonio Chauvette le lot No 1119-437 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite Inc. - conditions remplies re: acte de vente du lot 26-775

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières reconnaît que le Syndicat Coopératif d'Habitation de Ste-Marguerite Inc. a rempli toutes les obligations par lui contractées en vertu d'un acte de vente intervenu avec la Cité en date du 12 juillet 1950 concernant la vente du lot No 26-775 du cadastre officiel de la Cité.

ADOPTE

Félicitations à M. Ernie McCulloch re: slalom

CONSIDERANT que M. Ernie McCulloch, membre du Club de Ski des Trois-Rivières, a gagné le slalom national des Etats-Unis lors d'un tournoi tenu à Alta;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup de cette victoire retentissante remportée par M. McCulloch et s'enorgueillit à juste titre de cet honneur qui rejailit non seulement sur toute la ville mais sur le pays tout entier;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de toute la population des Trois-Rivières, tient à offrir à M. Ernie McCulloch l'expression de ses plus vives et sincères félicitations.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

[Signature]
GREFFIER

[Signature]
MAIRE

LUNDI, LE 15^{ème} JOUR DE JANVIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 15^{ème} jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 8 janvier 1951 est lu et adopté.

Règlement
No 31-G -
veto de
Son Honneur
le Maire

La résolution de MM. les échevins Ubald Laforest et J.-Albert Paquin concernant l'adoption du règlement No 31-G ayant trait au Département et à la Commission du Parc de l'Exposition est mise à l'ordre du jour.

Lu les raisons de Son Honneur le Maire expliquant pourquoi il a refusé de signer.

La dite résolution de MM. les échevins Ubald Laforest et J.-Albert Paquin est mise aux voix et adoptée sur division suivante:

Pour:

MM. Laforest
DesRuisseaux
Paquin
Durand
Goneau

Contre:

M. Dufresne

M. l'échevin Poliquin s'abstient de voter.

M. l'échevin Rocheleau est absent.

Compte
rendu des
séances
des 18,
21 et 29
décembre
1950 -
Veto de
Son Hon-
neur le
Maire

La résolution de MM. les échevins J.-Médéric Dufresne et J.-Albert Paquin concernant l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente les 18, 21 et 29 décembre 1950 est mise à l'ordre du jour.

Lu les raisons de Son Honneur le Maire expliquant pourquoi il a refusé de signer cette résolution.

La dite résolution de MM. les échevins J.-Médéric Dufresne et J.-Albert Paquin est adoptée à l'unanimité.

Compte
rendu
séance du
8 janvier
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 8 janvier 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 15ième JOUR DE JANVIER 1951

Autorisation au Chef du Contentieux re: cause en appel de The Wabasso Cotton Co. Ltd. -vs- la Cité

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a reçu un avis d'appel de la compagnie The Wabasso Cotton Company Limited par lequel la dite Compagnie en appelle à la Cour de Magistrat du district des Trois-Rivières de la décision rendue le 19 décembre 1950 par le Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle d'Evaluation 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à protéger les intérêts de la Cité dans la cause en appel de The Wabasso Cotton Company Limited, appelante, -vs- La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, intimée.

ADOPTE

Réduction graduée de taxes à Regent Shirts Mfg. Co.

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été autorisée par la loi 13 George VI, chapitre 79, article 5, à accorder par résolution une réduction graduée des taxes municipales foncières et de la taxe d'affaires à Regent Shirts Mfg. Co. en rapport avec les propriétés industrielles de la dite Compagnie sur les lots Nos 612-1-2-3-4-6-7 et 9 et sur les lots Nos 638-5-6 et 7 du cadastre de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que la valeur imposable du terrain et des bâtisses de la dite Compagnie, pourvu que leur valeur réelle soit au moins de \$40,000.00 et ne dépasse pas \$100,000.00, soit égale à 60% de leur évaluation pour l'année 1950, à 70% pour l'année 1951, à 80% pour l'année 1952 et à 90% pour l'année 1953;

Que la valeur annuelle soit établie à 4% de la valeur imposable prévue pour chacune des dites années mais la valeur réelle sera portée au rôle d'évaluation de chaque année.

ADOPTE

Quittance - M. J.-A. Gosselin re: achat terrain rue Royale

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. J.-Apollinaire Gosselin reconnaît avoir reçu de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières la somme de \$6,000.00 qui lui était due en vertu d'un acte de vente d'une partie du lot No 641 (p.641) en date du 7 juillet 1949, passé devant Me J.-Urgile Grégoire, notaire, et enregistré sous le No 159221.

ADOPTE

Commission du parc de l'Exposition - membres confirmés dans leurs fonctions

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que les membres actuels de la Commission du Parc de l'Exposition, savoir: MM. Jean-Marie Girard, Maurice Fortin, P. B. Kimball, Jules Montour, Elzéar Roy et Henri Héon soient confirmés dans leurs fonctions après l'entrée en vigueur du règlement No 31-G amendant le règlement No 31-C du 22 décembre 1947 et ses amendements.

ADOPTE

LUNDI, LE 15^{ième} JOUR DE JANVIER 1951

La séance est ensuite levée.

Guy Baumier
GREFFIER

J. Mangran
MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 22ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séance
du 15
janvier
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 15 janvier 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M.
J.-L.
Levasseur

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Roger Paquin, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Jean-Louis Levasseur, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-115 en date du 12 août 1949 passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 159760.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. Char-
les Déry

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Charles Déry le lot No 178-154 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res de
novembre
et décem-
bre 1950

Vu les rapports ci-joints du Bureau des Evaluateurs concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours des mois de novembre et décembre 1950;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans les rapports annexés à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

LUNDI, LE 22ième JOUR DE JANVIER 1951

Autorisation au Chef du Contentieux re: cause en appel de Three Rivers Grain & Elevator Co. Ltd.

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a reçu un avis d'appel de la compagnie Three Rivers Grain & Elevator Company Limited par lequel la dite Compagnie en appelle à la Cour de Magistrat du district des Trois-Rivières de la décision rendue le 19 décembre 1950 par le Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle d'Evaluation 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à protéger les intérêts de la Cité dans la cause en appel de Three Rivers Grain & Elevator Company Limited, appelante, -vs- La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, intimée.

ADOPTE

Autorisation Commission Municipale - emprunt \$24,000. re: éclairage de la grande estrade

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre le Ministre Fédéral de l'Agriculture et la Commission du Parc de l'Exposition le 6 avril 1949 et qu'en vertu de cette entente, la dite Commission s'est engagée à faire des améliorations, en particulier, à la Grande Estrade;

ATTENDU que le Ministre de l'Agriculture, en vertu de cette entente, s'est engagé à verser à la dite Commission, pour lui aider à faire les améliorations, une somme totale de \$30,000.00, par versements annuels de \$3,000.00 chacun;

ATTENDU qu'une somme de \$6,000.00 a déjà été payée à la dite Commission et qu'il lui revient encore une balance de \$24,000.;

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aurait besoin immédiatement de la dite somme de \$24,000.00 pour parfaire les travaux d'électricité entrepris par la Commission du Parc de l'Exposition à la Grande Estrade;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que la Commission Municipale soit priée d'autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à emprunter à la Banque la somme de \$24,000.00 pour pourvoir aux travaux nécessaire à parfaire l'éclairage de la Grande Estrade du parc de l'Exposition; cet emprunt devant être remboursé à raison de \$3,000.00 par année, montant de la subvention annuelle versée à la Commission du Parc de l'Exposition par le Ministère Fédéral de l'Agriculture.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Serge Bousin
GREFFIER

J. Lamongrain
MAIRE

LUNDI, LE 29ième JOUR DE JANVIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 29ième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 22 janvier 1951 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 22 janvier et du 25 janvier 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 22 et 25 janvier 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes payés pour décembre 1950

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de décembre 1950, au montant total de \$2,586,963.53, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer pour décembre 1950

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1950, au montant total de \$49,769.67, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Subdivision ptie lot 1119 de Société Centrale d'Hypothèque et de Logement

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, conformément à la section 4 du règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

ADOPTE

Promesse de vente à M. Henri-Paul Sainclair (Rescindée par résolu du 12/2/51)

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur

LUNDI, LE 29^{ème} JOUR DE JANVIER 1951

Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Henri-Paul Sainclair le lot No 1119-400 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Boyle
GREFFIER

J. Mon grain
MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 5ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 janvier 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion,
règ. 16 -
marché-
aux-
denrées

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No 16 concernant les marchés et les différents commerces sur les marchés quant à ce qui concerne le prix de location des magasins, étaux, tables, espaces, etc., au marché-aux-denrées.

Lu en Conseil ce 5ième jour de février 1951.

(signé) J.-Alb. Durand

Avis de
motion -
résolu-
tion an-
nulée re:
promesse
de vente
H.-Paul
Sainclair

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 29 janvier 1951 concernant une promesse de vente du lot No 1119-400 à M. Henri-Paul Sainclair.

Lu en Conseil ce 5ième jour de février 1951.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Compte
rendu
séance du
29 jan-
vier 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 janvier 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. H.-
Paul
Sainclair

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Henri-Paul Sainclair le lot No 1119-400 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE FEVRIER 1951

Cession
de ter-
rain par
Commission
des Ecoles
Catholi-
ques à la
Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00 payable comptant, un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No 1821 (p. 1821) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 171 pieds carrés, aux fins du prolongement de la ruelle portant le No p. 1821 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Autorisa-
tion Con-
tentieux
re: City
Gas &
Electric
Corp.

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à faire toutes les procédures requises pour protéger la créance de la ville au sujet des taxes dues par City Gas & Electric Corporation.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.


GREFFIER



MAIRE



LUNDI, LE 12^{ème} JOUR DE FEVRIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 12^{ème} jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: règ.
13-AAZ-29

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues en ce qui a trait à la circulation et au stationnement, dans le but de remédier à la congestion du trafic.

Lu en Conseil ce 12^{ème} jour de février 1951.

(signé) Charles-P. Rocheleau.

Avis de
motion
re: règ.
No 178 -
virement
de fonds

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à employer la somme de \$10,900.00 qui reste disponible en vertu du règlement No 158, la somme de \$93,200.00 qui reste disponible en vertu du règlement No 167 et la somme de \$22,100.00 qui reste disponible en vertu du règlement No 168, à payer les dépenses de capital pour les services de voirie, d'égout, d'aqueduc, des taxes, de police et incendie et du parc de l'Exposition, pour un montant total de \$126,200.00.

Lu en Conseil ce 12^{ème} jour de février 1951.

(signé) J.-Alb. Durand

Résolu-
tion du
29/1/51
rescindée
re: pro-
messe de
vente à
M. Henri-
Paul
Sainclair

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que la résolution adoptée le 29 janvier 1951 concernant une promesse de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Henri-Paul Sainclair du lot No 1119-400 du cadastre officiel de la Cité soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
5 février
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 février 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1951

Cession
de rue
par M.
Marcel
Laflamme
à la
Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession, préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. J.-Marcel Laflamme cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les lots Nos 87, 194, 269, 290, 460, 461, 463, 464, 465, 466, 482, 483, 500, 501, 525, 509, 510, 548, 549, 550, 462 et 567 de la subdivision officielle du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité. L'emplacement des dits lots étant désigné comme rues au plan de subdivision officielle et devant servir comme telles pour l'usage du public.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. C.
Milette

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Clément Milette le lot No 1123-255 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$200.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Contrat
entre la
Cité et
M. C.-E.
Lamothe
re: élec-
tricité
Grande
Estrade
et piste
de course

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un contrat préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel M. Charles-Edouard Lamothe, entrepreneur-électricien de cette ville s'engage à faire et parfaire tous les travaux électriques de la Grande Estrade et l'illumination de la piste de course sur le terrain de l'Exposition, pour le prix de \$63,081.00, le tout conformément aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$63,081.00 devant être payée à même les appropriations prévues à cette fin par le règlement d'emprunt No 174, en date du 15 mai 1950 et par une résolution adoptée le 22 janvier 1951, approuvée par la Commission Municipale de Québec le 25 janvier 1951.

ADOPTE

Subdivi-
sion ptie
lot 1119
- Marcel
Laflamme

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le Conseil donne son approbation au plan montrant un projet de subdivision d'une partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, appartenant à M. Marcel Laflamme, conformément à la section 4 du règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité; l'emplacement des rues projetées au dit plan de subdivision devant être cédé à la Cité par acte passé devant notaire.

ADOPTE

Achat de
terrain
des Rév.
SS. de la
Miséricor-
de -
p. 1119

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer,

LUNDI, LE 12ième JOUR DE FEVRIER 1951

notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Communauté des Révérendes Soeurs de la Miséricorde une étendue de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 1119 (p.1119) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, formant une superficie de 65,868 pieds carrés, pour le prix de \$318.00 payable comptant, pour les fins du prolongement de la rue De La Terrière; la dite somme de \$318.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain des Rév. SS. de la Miséricorde - p. 1119 - ouverture rue

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Communauté des Révérendes Soeurs de la Miséricorde une étendue de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières (p. 1119), formant une superficie de 63,096 pieds carrés, pour le prix de \$213.75 payable comptant, aux fins de l'ouverture d'une rue projetée allant du Boulevard Laviolette au lot No p. 1119 du cadastre officiel de la Cité; la dite somme de \$213.75 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de terrain des Rév. SS de la Miséricorde - p. 1119

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Communauté des Révérendes Soeurs de la Miséricorde une étendue de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières (p. 1119), formant une superficie de 48,937 pieds carrés, pour le prix de \$105.00 payable comptant; la dite lisière de terrain devant être employée pour les besoins de la municipalité et la dite somme de \$105.00 devant être payée à même les fonds généraux de la municipalité. Le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

[Signature]
GREFFIER

[Signature]
MAIRE

LUNDI, LE 19ième JOUR DE FEVRIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 19ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-et-un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
règ. 16 -
marché -
prix de
location
étaux, etc.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement pour amender le règlement No 16 concernant les marchés et les différents commerces sur les marchés quant à ce qui concerne le prix de location des magasins, étaux, tables, espaces, etc., au marché-aux-denrées.

Lu en Conseil ce 19ième jour de février 1951.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Règ.
13-AAZ-29
re: tra-
fic -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-29, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, en ce qui a trait à la circulation et au stationnement, dans le but de remédier à la congestion du trafic, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règ. 178
- vire-
ment de
fonds -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le règlement intitulé No 178, règlement autorisant le Conseil à employer les montants disponibles en vertu des règlements Nos 158, 167 et 168 pour payer les dépenses de capital pour les services de voirie, d'égout, d'aqueduc, de taxes, de police et incendie et du Parc de l'Exposition, pour un montant total de \$126,200.00, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu du
12 février
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 février 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, tout en y retranchant l'item 5 du dit compte rendu.

ADOPTE

Budget
pour
1951

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1951 se chiffrent à la somme de \$3,008,266.00 suivant un projet de budget annexé à la présente résolution;

LUNDI, LE 19^{ème} JOUR DE FEVRIER 1951

ATTENDU que les dépenses probables pour la dite année s'élevaient à la somme de \$2,855,487.67 tout en laissant une réserve de \$152,778.33;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le projet de budget suivant rapport ci-annexé soit adopté et que la somme de \$2,855,487.67 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1951.

ADOPTE

Fixation
du scrutin,
rég. 178

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que les lundi et mardi, 19 et 20 mars 1951, soient les jours fixés pour la votation des électeurs propriétaires sur le règlement No 178, règlement autorisant le Conseil à employer les montants disponibles en vertu des règlements Nos 158, 167 et 168 pour payer les dépenses de capital pour les services de voirie, d'égout, d'aqueduc, de taxes, de police et incendie, et du Parc de l'Exposition, pour un montant total de \$126,200.00, adopté à la séance régulière du Conseil, le 19 février 1951. Le scrutin sur les dits règlements sera tenu à la salle de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTE

Comptes
payés
pour
janvier
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de janvier 1951, au montant total de \$270,878.35, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour jan-
vier 1951
et décem-
bre 1950

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que les comptes à payer pour le mois de décembre 1950, au montant de \$3,933.15, pour le mois de janvier 1951, au montant de \$35,647.21 et les secours du service du Bien-Etre pour le mois de janvier 1951, au montant de \$3,124.11, formant un total de \$42,704.47, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Bail em-
phytéoti-
que entre
la Cité
et la Cor-
poration
Episcopale
re: croix
de l'An-
née Sain-
te

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un bail emphytéotique préparé par Me Léo Leblanc, notaire, en vertu duquel la Cité loue à la Corporation Episcopale des Trois-Rivières un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No 1119 (p. 1119) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 7,500 pieds carrés, pour une durée de 99 ans, à compter de ce jour, au prix de \$1.00 par année, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Lu-
cien
Rousseau

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer,

LUNDI, LE 19^{ième} JOUR DE FEVRIER 1951

notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Lucien Rousseau le lot No 1119-436 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Emprunt
re: Grande
Estrade

ATTENDU qu'en vertu d'une résolution adoptée le 22 janvier 1951, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a demandé à La Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter à la Banque la somme de \$24,000.00 pour pourvoir aux travaux nécessaires à parfaire l'éclairage de la Grande Estrade du Parc de l'Exposition, le dit emprunt devant être remboursé à raison de \$3,000.00 par année, montant de la subvention annuelle versée à La Commission du Parc de l'Exposition par le Ministère Fédéral de l'Agriculture;

ATTENDU qu'en vertu d'un arrêté en date du 25 janvier 1951, la Commission Municipale de Québec a approuvé le dit emprunt de \$24,000.00 à être contracté pour les fins mentionnées dans la résolution du 22 janvier 1951;

ATTENDU que depuis l'adoption de la dite résolution, une somme de \$3,000.00 a été payée à la Commission du Parc de l'Exposition par le Ministère Fédéral de l'Agriculture et qu'il lui revient encore une balance de \$21,000.00;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

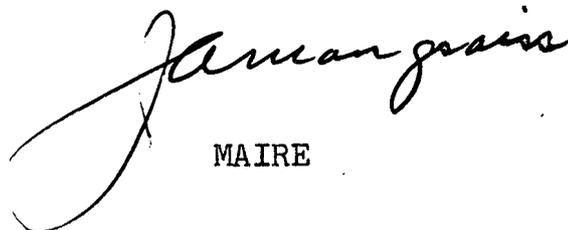
Que le trésorier de la Cité soit autorisé à emprunter de la Banque une somme de \$21,000.00 devant être remboursée à raison de \$3,000.00 par année, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 1/2% par année;

Qu'à cet effet, Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 19 février 1951 est lu et adopté.

Règlement
16-Z -
marché -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le règlement intitulé No 16-Z, règlement amendant le règlement No 16 concernant les marchés et les différents commerces sur les marchés quant à ce qui concerne le prix de location des magasins, étaux, tables, espaces, au marché aux denrées, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance
du 19
février
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 19 février 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M.
Raymond
St-Jean

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Raymond St-Jean, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-164 en date du 6 juillet 1949, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 167342.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Lu-
cien
Raymond

PROPOSE PAR: M. l'échevin Fred. Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Lucien Raymond, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-106 en date du 22 juillet 1950, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 164340.

ADOPTE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE FEVRIER 1951

Mutations
immobiliè-
res de
janvier
1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de janvier 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Formation
en asso-
ciation
de "Le
Mauricien
Inc."

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que la requête de MM. Marcel Chaussé, René Tapps, Paul-Emile Dubois, Roméo Emond et autres désirant se former en association sous le nom de "LE MAURICIEN INC." soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

Echange
de ter-
rains
entre la
Cité et
les Domi-
nicaines
du Rosai-
re

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte d'échange préparé par Me Joseph-Arthur Trudel, notaire, par lequel Les Dominicaines du Rosaire cèdent à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un terrain faisant partie des lots Nos 1102, 1103, 1104, 1105, 1106 et 1107 (p. 1102, 1103, 1104, 1105, 1106 et 1107) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, formant une superficie de 31,227 pieds carrés, et en contre-échange, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède aux Dominicaines du Rosaire un terrain faisant partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières (p. 1119), formant une superficie de 283,070 pieds carrés; le dit échange étant fait sans soulte ni retour et sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Condoléan-
ces re:
décès de
Mme Elie
Rivard

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort de Madame Elie Rivard, belle-mère de l'épouse de M. l'échevin J.-Albert Paquin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie M. l'échevin et Madame J.-Albert Paquin, ainsi que les membres de leur famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

Félicita-
tions à
M. Ernie
McCulloch
re: ski

CONSIDERANT que M. Ernie McCulloch, membre du Club de Ski des Trois-Rivières, a remporté le championnat de la descente de l'Amérique du Nord lors d'un tournoi tenu à Aspen, Colorado;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup de cette nouvelle victoire retentissante remportée par M. McCulloch et qui fait grandement honneur à la Cité des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le Conseil, tant en son nom qu'en celui de toute la population des Trois-Rivières, tient à offrir à M. Ernie McCulloch

LUNDI, LE 26^{ième} JOUR DE FEVRIER 1951

l'expression de ses plus vives et sincères félicitations.

ADOPTE

Félicitations à MM. Jacques Charland et Lucien Laferté, re: ski

CONSIDERANT que M. Jacques Charland, membre du Club de Ski des Trois-Rivières, a remporté le championnat des sauts dans la classe "A" lors d'un concours tenu à Berlin, New Hampshire;

CONSIDERANT que M. Lucien Laferté, membre du Club de Ski des Trois-Rivières, récemment proclamé champion sénior canadien dans les sauts, s'est classé deuxième au même concours;

CONSIDERANT que les brillants succès remportés par MM. Charland et Laferté sont tout à l'honneur de la Cité des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil, en son nom et au nom de toute la population trifluvienne, est heureux d'offrir à MM. Jacques Charland et Lucien Laferté l'expression de ses plus sincères félicitations.

ADOPTE

Félicitation aux Compagnons de Notre-Dame, re: trophée Québec

CONSIDERANT que les Compagnons de Notre-Dame se sont brillamment signalés en remportant le trophée Québec pour leur interprétation jugée la meilleure au Festival National d'Art Dramatique tenu récemment à Québec et que de plus, à la suite de leur excellente interprétation, le jury leur a décerné quatre des six trophées en jeu;

CONSIDERANT que les éclatants succès remportés par les Compagnons de Notre-Dame constituent une récompense hautement méritée pour le travail intense que cette vaillante troupe théâtrale a déployé depuis des années en offrant au public des pièces de haute valeur et en inculquant par le fait même à la population le goût du beau et bon théâtre;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le Conseil se réjouit beaucoup de cet honneur insigne qui rejaillit sur toute la ville et la province et est tout particulièrement heureux d'offrir aux Compagnons de Notre-Dame, en son nom et au nom de toute la population trifluvienne, ses plus vives et sincères félicitations, tout en leur formulant ses meilleurs voeux de succès lors du tournoi final qui sera tenu à London en mai prochain.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 5ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 février 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion -
règ. 15
- aque-
duc

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 15 concernant l'entretien et l'administration de l'aqueduc quant à ce qui a trait à la date fixée pour le paiement du premier terme.

Lu en Conseil ce 5ième jour de mars 1951.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Avis de
motion -
Shawinigan
Water &
Power -
éclairage
rues etc.

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement ayant trait à une franchise à intervenir entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Shawinigan Water & Power concernant l'éclairage des rues et la fourniture de la force motrice requise par la Cité.

Lu en Conseil ce 5ième jour de mars 1951.

(signé) J.-Alb. Durand

Vente de
terrain
à M.
William
Pélissier

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. William Pélissier le lot No 1123-194 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$200.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M.
Robert
Laquerre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Robert Laquerre un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot No 1119 du cadastre officiel de la Cité (p. 1119) formant une superficie de 141,024 pieds carrés, pour le prix de \$1410.24 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1951

Quittance
en faveur
de M. Jean-
Marc
Chauvette

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Jean-Marc Chauvette, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 1119-452 du cadastre officiel de la Cité, en date du 2 mars 1951, passé devant Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et enregistré sous le No 167411.

ADOPTE

Promesse
de vente
à Mme
Eugène
Laroche

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à Mme Laura Mainville Laroche le lot No 1119-362 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M.
William
Pélissier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. William Pélissier le lot No 1123-193 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$200.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Fernand St-
Pierre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Fernand St-Pierre le lot No 1119-381 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de rues
par M.
Frank
Spénard
à la
Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession, préparé par Me Joseph-Arthur Trudel, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel M. Frank Spénard cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les lots Nos 131, 144, 145, 146, 174 et 182 de la subdivision officielle du lot No 1101 (1101-131, 144, 145, 146, 174 et 182) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, et les lots Nos 1, 2, 14, 18, 19, 20, 32, 38 et 41 de la subdivision officielle du lot No 25 (25-1, 2, 14, 18, 19, 20, 32, 38 et 41) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. L'emplacement

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1951

des dits lots étant désigné comme rues au plan de subdivision officielle et devant servir comme telles pour l'usage du public.

ADOPTE

Echange
de ter-
rains
entre la
Cité et
British
American
Oil Co.
Ltd., re:
rond-point

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte d'échange préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à la British American Oil Company Limited une lisière de terrain faisant partie du Boulevard Normand, formant une superficie de 736 pieds carrés et en contre-échange, la British American Oil Company Limited cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un morceau de terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 437 de la subdivision officielle du lot No 26 du cadastre officiel de la Cité (26-p.437), formant une superficie de 25 pieds carrés, et une partie du lot No 436 de la subdivision officielle du lot No 26 (26-p.436) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 119 pieds carrés, pour les fins de l'arrondissement du coin du Boulevard Normand et de la rue Royale, le dit échange étant fait sans soulte ni retour et sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat par
la Cité
d'une
lisière
de terrain
de Smith
Transport
Co., re:
rond-point

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Compagnie Smith Transport Limited une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 26 du cadastre officiel de la Cité (p. 26) formant une superficie de 2,085 pieds carrés, pour les fins de l'amélioration du rond-point situé à l'entrée ouest de la Ville, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat par
la Cité de
deux mor-
ceaux de
terrain de
National
Breweries
Limited, re:
rond-point

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de la Compagnie National Breweries Limited une lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 26 du cadastre officiel de la Cité (p. 26) formant une superficie de 243 pieds carrés, et une autre lisière de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 26 (p. 26) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 117 pieds carrés, pour les fins de l'arrondissement du coin des rues Royale et St-Olivier, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Remercie-
ments aux
parrains
du bill

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières désire exprimer toute son appréciation et sa gratitude à l'Honorable Gerald Martineau, Conseiller Législatif, et Monsieur Maurice Bellemare, Député du Comté de Champlain, et les féliciter pour le dévouement et l'intérêt qu'ils ont témoignés en qualité de parrains du bill de la Cité;

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MARS 1951

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que l'Honorable Gérard Martineau et Monsieur Maurice Bellemare soient priés de bien vouloir accepter les remerciements les plus sincères du Conseil et de la population de la Cité des Trois-Rivières, en même temps que le témoignage de leur reconnaissance et que copie de la présente résolution leur soit transmise par le greffier.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 12ième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu,
re: Sha-
winigan
Water &
Power

M. l'échevin J.-Alb. Durand déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 5 mars 1951, règlement ayant trait à une franchise à intervenir entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Shawinigan Water & Power concernant l'éclairage des rues et la fourniture de la force motrice requise par la Cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Règlement PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
15-V, re:
taxe d'eau SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
- adoption

Que le règlement intitulé No 15-V, règlement concernant la taxe d'eau pour l'année 1951, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
de la
séance
du 5 mars
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 5 mars 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
8 mars
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Séance Spéciale le 8 mars 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Do-
minique
Richard
re: vente
de ter-
rain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Dominique Richard, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 1119-357 en date du 7 octobre 1949, passé devant Me Emile Arsenault, notaire, et enregistré sous le No 160557.

ADOPTE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MARS 1951

Quittance
en faveur
de M.
Roger
Lefebvre
re: vente
de ter-
rain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Roger Lefebvre, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-153 en date du 13 octobre 1950, passé devant Me Alphonse Lamy, notaire, et enregistré sous le No 167339.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M.
Edouard
Doyon

(rescin-
dée par
résolution
du 2/4/51)

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Edouard Doyon une partie de la rue Du Hérisson, connue et désignée comme faisant partie du lot No 132 de la subdivision officielle du lot No 1123 (1123-p.132) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$461.30 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance
re: rente
capitali-
sée sur
lots Nos
348, 349
et 350

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de quittance préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne mainlevée de la rente capitalisée affectant les lots Nos 348, 349 et 350 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

MARDI, LE 27^{ième} JOUR DE MARS 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 27^{ième} jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 1951 est lu et adopté.

Relevé
du scrutin, re:
règ. 178

Lu le relevé du scrutin sur le referendum tenu à l'Hôtel-de-Ville les 19 et 20 mars 1951 concernant le règlement No 178.

Avis de
motion,
re: réso-
lution
rescindée
- vente à
M. Edouard
Doyon le
12 mars
1951

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 12 mars 1951 concernant la vente du lot No 1123-p.132 à M. Edouard Doyon.

Lu en Conseil ce 27^{ième} jour de mars 1951.

(signé) Ubald Laforest

Avis de
motion
re: règle-
ment -
fermeture
ruelle

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement ordonnant la fermeture de la ruelle portant le No 1124-320 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, entre les rues St-Christophe et Whitehead.

Lu en Conseil ce 27^{ième} jour de mars 1951.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Avis de
motion
re: règle-
ment 4 -
ligne de
rue

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui a trait à la ligne de construction sur certaines rues de la Cité.

Lu en Conseil ce 27^{ième} jour de mars 1951.

(signé) J.-Alb. Durand

Avis de
motion
re: règle-
ment
13 - noms
de rues

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité, pour donner des noms à certaines rues.

Lu en Conseil ce 27^{ième} jour de mars 1951.

(signé) J.-Médéric Dufresne

MARDI, LE 27^{ième} JOUR DE MARS 1951

Règlement PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
179 - re:
éclairage SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau
- adoption

Que le règlement intitulé No 179, règlement pour pourvoir à l'éclairage des rues, places publiques et bâtisses municipales ainsi que la force motrice requise par la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Convention PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
entre la
Cité et SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau
The Shawi-
nigan
Water &
Power Co.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de convention préparé par Me J. A. Donat Chagnon, notaire, entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et The Shawinigan Water & Power Company, concernant l'éclairage des rues, places publiques et bâtisses municipales et la fourniture de la force motrice requise par la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées dans le dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Compte PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau
rendu
séance du SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
12 mars
1951

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 mars 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau
en faveur
de M. Jo- SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
saphat
Boisvert
re: vente
de ter-
rain

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Josaphat Boisvert, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-71 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, en date du 25 septembre 1948, passé devant Me J.-U. Grégoire, notaire, et enregistré sous le No 155810.

ADOPTE

Quittance PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
en faveur
de Lampron SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau
Shirt, re:
vente
d'immeubles

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Lampron Shirt Limited pour la somme de \$50,000.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente des lots Nos p.356, p.357, p.358, p.359 et p.365 du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses dessus construites, en date du 16 mai 1947, passé devant Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et enregistré sous le No 149294.

ADOPTE

Promesse PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
de vente
à M. Si- SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
méon
Lefebvre

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire,

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1951

par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Siméon Lefebvre le lot No 1119-416 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse de vente à M. Téléphore Fréchette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Téléphore Fréchette le lot No 178-131 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Ed. Doyon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Edouard Doyon une partie de la rue Du Hérisson, connue et désignée comme faisant partie du lot No 132 de la subdivision officielle du lot No 1123 (1123-p.132) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$200.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Comptes payés pour février 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de février 1951, au montant total de \$309,186.80, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à payer pour février 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que les comptes à payer pour le mois de février 1951, au montant de \$37,915.66 et les secours du service du Bien-Etre pour le mois de février 1951, au montant de \$2,036.19, formant un total de \$39,951.85, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations immobilières de février 1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de février 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

MARDI, LE 27ième JOUR DE MARS 1951

Condoléances, re:
M. J.-L.
Fortin

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort de Monsieur J.-L. Fortin, ex-échevin de la Cité, président-fondateur de la Maison J.-L. Fortin Limitée, qui, pendant plus de soixante ans, fut une figure dominante dans le domaine commercial, économique et social;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil prie Madame Fortin ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

Heure
avancée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le temps réglementaire dans la Cité des Trois-Rivières soit avancé d'une heure à compter du 29 avril 1951 à 12:01 hres a.m. jusqu'au 30 septembre 1951 à 12:01 hres a.m., ce changement étant subordonné à l'autorisation du Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, selon l'article 5 du chapitre 2, S.R.Q. 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Jacques Bouchard
GREFFIER

Armand Guain
MAIRE

LUNDI, LE 21ème JOUR D'AVRIL 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 21ème jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 27 mars 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: ligne
de cons-
truction

M. l'échevin J.-Alb. Durand déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 mars 1951, règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui a trait à la ligne de construction sur certaines rues de la Cité, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion
maintenu
re: noms
de rues

M. l'échevin J.-Médéric Dufresne déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 27 mars 1951, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues de la Cité, pour donner des noms à certaines rues.

Nomination PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
de M.
J.-Albert SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau
Durand
comme maire-
suppléant Que monsieur l'échevin J.-Albert Durand soit nommé maire
suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE

Règlement
13-AAZ-30
re: ferme-
ture ruel-
le entre
St-Christo-
phe et
Whitehead:
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-30, règlement décrétant la fermeture d'une ruelle entre les rues St-Christophe et Whitehead et portant le No 1124-320 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
27 mars
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 mars 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Résolution
du 12/3/51
rescindée
re: vente
terrain à
Edouard
Doyon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que la résolution adoptée le 12 mars 1951 concernant une vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Edouard

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR D'AVRIL 1951

Doyon du lot No 1123-p.123 du cadastre officiel de la Cité soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Promesse
de vente
à M. Paul
Bouchard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Paul Bouchard le lot No 1119-404 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Promesse
de vente
à M. Roger
Sauvageau

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Roger Sauvageau le lot No 1119-361 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

Quittance
en faveur
de M. Mar-
cel
Chiasson

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Marcel Chiasson, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 1119-356 du cadastre officiel de la Cité, en date du 7 octobre 1949, passé devant Me Emile Arsenault, notaire, et enregistré sous le No 160556.

ADOPTÉ

Quittance
en faveur
de M.
Edouard
Champagne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Edouard Champagne, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente des lots Nos 177-37 et 178-5 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, en date du 30 juillet 1946, passé devant Me Henri Cinq-Mars, notaire, et enregistré sous le No 146254.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 9ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Frédéric POLIQUIN
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
règ. 25
re: taxes

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 25 imposant certaines taxes dans la Cité en ce qui a trait au taux de la taxe générale sur les immeubles.

Lu en Conseil ce 9ième jour d'avril 1951.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis de
motion
règ. 4 -
construc-
tion

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui a trait à la ligne de construction sur certaines rues de la Cité.

Lu en Conseil, ce 9ième jour d'avril 1951.

(signé) J.-Albert Paquin

Compte
rendu
séance du
2 avril
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 2 avril 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Règlement
13-AAZ-31
re: noms
de rues -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-31, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, pour donner des noms au prolongement de certaines rues actuelles et à des rues nouvelles, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Réparti-
tion taxes
des compa-
gnies

CONSIDERANT qu'à la suite d'un rapport du Trésorier, il y aurait lieu de faire concorder les prélèvements de taxes pour l'année 1951 avec le budget adopté pour la dite année;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1951

Que la répartition des taxes des compagnies Canadian International Paper Co., St. Lawrence Paper Mills Co., Consolidated Paper Corp. et Three Rivers Grain & Elevator Co. soit établie comme suit pour l'année 1951:

Canadian International Paper Co.

<u>Taxes</u>	<u>Montants</u>	<u>%</u>	<u>T o t a l</u>
Générale	\$ 151,250.	55%	
Egouts	8,250.	3.	
Pavage	17,875.	6.5	
Voirie	66,000.	24.	
Affaires	17,875.	6.5	
Eau	13,750.	5.	
		100.	\$ 275,000.00

St. Lawrence Paper Mills Co.

<u>Taxes</u>	<u>Montants</u>	<u>%</u>	<u>T o t a l</u>
Générale	\$ 91,850.	55%	
Egouts	5,010.	3.	
Pavage	10,855.	6.5	
Voirie	40,080.	24.	
Affaires	10,855.	6.5	
Eau	8,350.	5.	
		100.	\$ 167,000.00

Consolidated Paper Corp.

<u>Taxes</u>	<u>Montants</u>	<u>%</u>	<u>T o t a l</u>
Générale	\$ 80,825.	53%	
Egouts	---	---	
Pavage	12,200.	8.	
Voirie	47,275.	31.	
Affaires	12,200.	8.	
Eau	---	---	
		100.	\$ 152,500.00

Three Rivers Grain & Elevator Co.

<u>Taxes</u>	<u>Montants</u>	<u>%</u>	<u>T o t a l</u>
Générale	\$ 3,500.		
Egouts	500.		
Pavage	500.		
Voirie	2,000.		
Affaires	500.		
Eau	500.		
			\$ 7,500.00

ADOPTÉ

Autorisation au Trésorier re: 10% ajouté au montant des taxes pour couvrir les pertes, etc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Qu'il soit ordonné, et par la présente résolution, il est ordonné au trésorier de la cité d'ajouter au montant des taxes recouvrables au rôle d'évaluation pour l'année 1951 sur des biens imposables dans la cité, ci-dessous énumérés, une somme n'excédant pas dix pour cent pour couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes savoir:

LUNDI, LE 9ième JOUR D'AVRIL 1951

1o. Sur les biens imposés par le règlement No 13, adopté le 30 janvier 1925, tel qu'amendé par le règlement No 13-AK, adopté le 19 décembre 1932, et par le règlement No 13-AL, adopté le 20 mars 1933, quant à ce qui concerne l'entretien, l'éclairage et le nettoyage des rues et places publiques;

2o. Sur les biens imposés par la section 2 du règlement No 25, adopté le 30 janvier 1925, tel que remplacé par le règlement No 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe du pavage;

3o. Sur les biens imposés par la section 3 du règlement No 25, adopté le 30 janvier 1925, et modifiée par le règlement No 25-L, adopté le 20 mars 1933, concernant la taxe sur le drainage;

4o. Sur les biens imposés par la section 3-a du règlement No 25, telle qu'éditée par le règlement No 25-i, adopté le 19 décembre 1932, et intitulé: "Règlement amendant le règlement No 25, imposant certaines taxes dans la cité de manière à y ajouter certaines autres taxes spéciales", et modifiée par le règlement No 25-K, adopté le 20 mars 1933.

ADOPTE

Achat par la Cité d'un terrain de Tebbutt Shoe & Leather Co.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Joseph-Arthur Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de The Tebbutt Shoe and Leather Company Limited un terrain connu et désigné comme faisant partie des lots Nos 894, 895, 896, 897, 983, 982, 981, 899 et 887 du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 19,830 pieds carrés, pour le prix de \$1,983.00 payable comptant. Le dit terrain étant acquis par la Cité dans le but de faciliter l'accès au garage municipal. La dite somme de \$1,983.00 devant être prise à même le montant prévu à cette fin dans le règlement No 174 adopté le 15 mai 1950. Le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Chef du Contentieux autorisé à comparaître devant La Régie, re: Cie de Transport St-Maurice

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

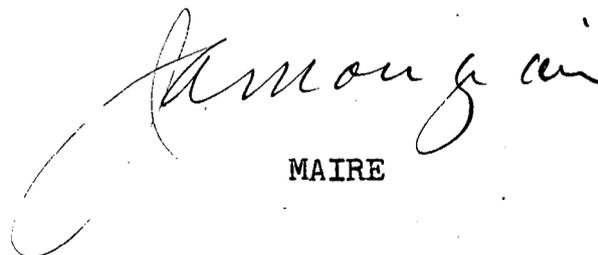
SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le chef du Contentieux soit autorisé à comparaître devant la Régie des Transports et à contester au nom de la Cité des Trois-Rivières la requête pour revision de tarif présentée par la Compagnie de Transport St-Maurice le 28 mars 1951.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 16ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: taux
de la
taxe gé-
nérale

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 25 imposant certaines taxes dans la Cité en ce qui a trait au taux de la taxe générale sur les immeubles.

Lu en Conseil ce 16ième jour d'avril 1951.

(signé) J.-Médéric Dufresne

Règlement
4-Z-12,
re: ligne
de cons-
truction

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 4-Z-12, règlement amendant le règlement No 4 concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance
du 9
avril
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 avril 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour mars
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mars 1951, au montant total de \$334,153.69, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour mars
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que les comptes à payer pour le mois de mars 1951, au montant de \$42,319.99 et les secours du service du Bien-Etre pour le mois de mars 1951, au montant de \$2,488.74, formant un total de \$44,808.73, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1951

Emprunt
temporai-
re au
montant
de
\$287,473.75
re: échéan-
ce d'in-
térêts et
d'obliga-
tions

CONSIDERANT que le 1er mai 1951, la Cité devra honorer les échéances suivantes d'intérêt et de capital, savoir:

Intérêts sur obligations:	\$ 197,373.75
Obligations:	\$ <u>90,100.00</u>
	\$ 287,473.75

CONSIDERANT qu'il est possible que la Cité ait recours à la Banque pour se procurer temporairement cette somme ou une partie;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité des Trois-Rivières, les coupons d'intérêt échéant le 1er mai 1951 au montant de \$197,373.75 et les obligations échéant à la même date, au montant de \$90,100.00, le tout formant un total de \$287,473.75 et que la Banque conserve ces coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés jusqu'au remboursement complet qui sera fait. L'avance demandée devant être remboursée à même la perception des taxes.

En reconnaissance du paiement par la Banque de ces coupons et obligations, que Son Honneur le Maire et Monsieur le Trésorier soient autorisés à signer en faveur de la Banque un billet à ordre, payable à demande, portant intérêt à un taux n'excédant pas 3 1/2%; ce billet ne devant en aucune façon modifier, restreindre et nover les droits que la banque pourra avoir en sa qualité de porteur d'obligations.

ADOPTE

Demande
au Lieu-
tenant-
Gouverneur
en Conseil
d'étendre
la pério-
de d'em-
prunt pour
achat d'é-
quipement
re: règle-
ment 178

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières avait été autorisée à emprunter la somme de \$490,000.00 en vertu du règlement No 158, la somme de \$1,250,000.00 en vertu du règlement No 167, la somme de \$134,000.00 en vertu du règlement No 168;

ATTENDU que tous les travaux prévus par les dits règlements étant terminés, il est resté des montants disponibles, savoir: \$10,900.00 au No 158; \$93,200.00 au règlement No 167 et \$22,100.00 au règlement No 168, formant un total de \$126,200.00;

ATTENDU qu'en vertu du règlement No 178, le Conseil a été autorisé à employer la dite somme de \$126,200.00 à faire certains travaux prévus au dit règlement;

ATTENDU que les montants empruntés en vertu des règlements 158, 167 et 168 l'ont été pour une période de trente ans;

ATTENDU que parmi les dépenses autorisées par le règlement No 178, il s'en trouve pour lesquelles la période d'emprunt ne peut pas excéder dix ans en vertu des dispositions du chapitre 217 des Statuts Refondus de Québec 1941;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions du premier paragraphe de l'article 2 de la dite loi, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil peut, sur recommandation du Ministre des Affaires Municipales, permettre que le délai fixé par le dit article soit étendu;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le Ministre des Affaires Municipales soit respectueusement prié de recommander au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de bien vouloir ratifier les dépenses autorisées par le règlement No 178 en autant que cela est nécessaire pour étendre le délai d'échéance des obligations pour l'achat d'équipement.

ADOPTE

LUNDI, LE 16ième JOUR D'AVRIL 1951

Autorisation à l'Ingénieur à signer documents re: barge "Waco" de Anticosti Shipping Company

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

ET RESOLU QUE:

L'Ingénieur de la Cité des Trois-Rivières, M. Paul-Ed. Dufresne, I.C., A.G., est par les présentes autorisé à signer tous les documents nécessaires au transfert et à l'enregistrement au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de la barge "WACO" achetée de la Anticosti Shipping Company et qu'il soit aussi désigné comme armateur-gérant de la dite barge.

ADOPTE

Formation en association du "Cercle Landry"

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que la requête de M. l'abbé Alexandre Soucy, MM. Jean-J. Gaudreault, Jean Gamache, Ludovic St-Germain, Gérard Lizotte et autres désirant se former en association sous le nom de "CERCLE LANDRY", soit approuvée conformément au chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Robert Corbeil

ass - GREFFIER

J. Mangin

MAIRE

LUNDI, LE 23ième JOUR D'AVRIL 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 23ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Frédéric POLIQUIN
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 16 avril 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: amen-
dement
au règ.
No 4 -
ligne de
construc-
tion

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 de la construction en ce qui a trait aux bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Cité.

Lu en Conseil ce 23ième jour d'avril 1951.

(signé) F. Goneau

Avis de
motion -
règ. 77-A
- limites
de la
Cité

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 77-A quant à ce qui concerne la limite nord-est du quartier Saint-Louis et pour y inclure les terrains annexés par la ville en dehors du territoire originaire de la Cité.

Lu en Conseil ce 23ième jour d'avril 1951.

(signé) Frédéric Poliquin

Règlement
No 25-Z-1
re: taux
de la taxe
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le règlement intitulé No 25-Z-1, règlement amendant le règlement No 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Cité, en ce qui a trait au taux de la taxe générale, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
16 avril
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 16 avril 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res de
mars 1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mars 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

LUNDI, LE 23^{ième} JOUR D'AVRIL 1951

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 30ième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Frédéric POLIQUIN
	Fernand GONEAU
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 23 avril 1951 est lu et adopté.

Règlement
4-Z-13 -
ligne de construc-
tion -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 4-Z-13, règlement amendant le règlement No 4 concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
77-B -
limite
nord-est
quartier
St-Louis
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le règlement intitulé No 77-B, règlement changeant la limite nord-est du quartier St-Louis, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
23 avril
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 avril 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Ro-
ger
Chauvette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Roger Chauvette le lot No 1119-430 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Ro-
saire St-
Arnaud

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Rosaire St-Arnaud le lot No 1119-427 du cadastre

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1951

officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M.
Nelson
Leblanc

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Nelson Leblanc le lot No 1119-423 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$75.00, dont la somme de \$20.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$10.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M.
Arthur
Coulombe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Arthur Coulombe le lot No 1119-407 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M.
Charles
Bouchard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Charles Bouchard le lot No 178-137 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$10.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de ruelle
par M.
Henri-
Georges
Grenier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Henri-Georges Grenier cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$500.00 payable comptant, ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant les lots Nos 1493-28 et 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$500.00 devant être prise à même les fonds généraux de la municipalité.

ADOPTE

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1951

Cession
de ruel-
le par
M. Mau-
rice
Nassif

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Maurice Nassif cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant le lot No 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de ruel-
le par
M. Salby
Girard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Salby Girard cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant le lot No 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de ruel-
le par
M. Rosaire
Dufresne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Rosaire Dufresne cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant le lot No 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de ruel-
le par
M. Rodolphe
Lafond

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Rodolphe Lafond cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant le lot No 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de ruel-
le par M.
Roland
Dufresne

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Roland Dufresne cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant le lot No 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1951

Cession
de ruel-
le par
Mlle
Lucette
Paquin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel Mlle Lucette Paquin cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ses droits, parts, prétentions, titres et intérêts dans la ruelle connue et désignée comme étant le lot No 1493-29 du cadastre officiel de la Cité, le tout sujet aux conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
rues De
La Terriè-
re, Père
Marquette,
De Beau-
jeu, Papi-
neau, etc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

RUE DE LA TERRIERE: (Un côté - Du Blvd Des Forges au
Blvd Du Carmel)

<u>Nos cadastre</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
1119-1	Mme Henri Gélinas	104.9'
-24	Paul-Emile Perreault	50.35'
-25	Arthur Bourassa	42.5'
-26	" "	42.5'
-43	Dame J.-B. F. Houde	42.5'
-44	" " "	42.5'
-45	Origène Bourassa	47'
-46	" "	47'
-62	Dosithé Bourassa	47'
-340	Adam Lefebvre	53.08'
-341	Vendel Kovac	53.08'
-366	Charles-Edouard Lafond	52.08'
-365	Arthur Garceau	52.08'
-364	Hervé Milot	52.08'
-363	Georges St-Louis	52.08'
-389	Jacques Boisvert	52.08'
-388	Roger Descormiers	52.08'
-387	Evariste Provencher	52.08'
-386	André Dessureault	52.08'
P.-1119	Soeurs de la Miséricorde	1040' (environ)

RUE PERE MARQUETTE: (Deux côtés, De Père Bressani à
la rue Foucher)

1119-33	Léopold Pronovost	42.5'
-34	" "	42.5'
-35	Dame J.-B. F. Houde	42.5'
-36	" " "	42.5'
-53	" " "	47'
-54	" " "	47'
-55	" " "	47'
-75	Gaston Bourassa	50'
-76	" "	50'
-77	" "	50'
-78	" "	50'
-79	" "	50'
-80	" "	42'
-349	Cité des Trois-Rivières	53.08'
-350	Chs-Ed. Plante	53.08'
-352	Emery Gélinas	52.08'
-353	Emile Panneton	52.08'

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1951

<u>Nos cadastre</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
1119-354	Jean-Paul Paillé	52.08'
-355	Fernand Gariépy	52.08'
-375	Joseph Gélinas	52.08'
-376	Philippe Richer	52.08'
-377	Jules Gagnon	52.08'
-378	Charles Samson	52.08'
-401	Herman Bellerose	52.08'
-400	Paul Sainclair	52.08'
-399	Marcel Gignac	52.08'
-398	Robert Provencher	52.08'
-421	Albert Julien	52.08'
-422	Benoît Plante	52.08'
-423	Cité des Trois-Rivières	52.08'
-424	" " " "	52.08'
-444	" " " "	53.08'
-445	" " " "	53.08'

RUE DE BEAUJEU: (Un côté - De la rue De La Terrière
à Père Marquette)

1119-44	Dame J.-B. F. Houde	99.63'
-42	" " "	64'
-41	Adélard Sévigny	64'
-40	Gaston Alarie	64'
-39	Raymond Bécotte	64'
-38	" "	64'
-37	Dame J.-B. F. Houde	64'
-36	" " "	100'

RUE PAPINEAU: (Deux côtés - De la rue De La Terrière
à la rue Viger)

1119-366	Chs-Ed. Lafond	104'
-367	Johnny Godon	54'
-368	Philippe Girard	53.8'
-369	Lorenzo Grenier	53.8'
-370	Wilfrid Labarre	53.8'
-371	Jos. Simard	53.8'
-372	François Ferron	53.8'
-373	Roland Lefebvre	54'
-352	Omer Gélinas	104'
-424	Cité des Trois-Rivières	126.87'
-442	Henri Durand	50'
-441	Paul Corriveau	50'
-440	Charles-Emile Bourassa	50'
-439	Georges Boutin	50'
-438	Arthur Lemire	50'
-437	Cité des Trois-Rivières	50'
-436	" " "	50'
-435	" " "	100'
-453	Ls-Georges Camirand	100'
-452	Jean-Marc Chauvette	50'
-451	Cité des Trois-Rivières	50'
-450	" " "	50'
-449	Mme Pierre Corriveau	50'
-448	Cité des Trois-Rivières	50'
-447	" " "	50'
-446	" " "	50'
-444	" " "	130.55'
-350	Chs-Ed. Plante	104'
-348	Willie Crête	54'
-347	Wilfrid Hébert	53.8'
-346	Roméo Boucher	53.8'
-345	Léo Champoux	53.8'
-344	Wilfrid Grenier	53.8'
-343	Hormisdas Grenier	53.8'
-342	Johnny Godon	54'
-341	Vendel Kovac	104'

LUNDI, LE 30ième JOUR D'AVRIL 1951

RUE BERTHELOT: (Deux côtés - De la rue De La Terrière
à la rue Viger)

1119-389	Jacques Boisvert	104'
-390	Léo Mayer	54'
-391	Raoul Boudreault	53.8'
-392	Willie Lefebvre	53.8'
-393	Paul-Marcel Guillemette	53.8'
-394	Rosaire Dupont	53.8'
-395	Léo-Paul Côté	53.8'
-396	Léo Champoux	54'
-375	Joseph Gélinas	104'
-398	Robert Provencher	111.59'
-419	Cité des Trois-Rivières	50'
-418	" " "	50'
-417	" " "	50'
-416	" " "	50'
-415	" " "	50'
-414	" " "	50'
-413	" " "	50'
-412	" " "	100'
-432	H.-Paul Lapolice	100'
-431	Cité des Trois-Rivières	50'
-430	Roger Chauvette	50'
-429	Cité des Trois-Rivières	50'
-428	" " "	50'
-427	" " "	50'
-426	René Perreault	50'
-425	Marcel Perreault	50'
-421	Albert Julien	115.27'
-355	Fernand Gariépy	104'
-356	Marcel Chiasson	54'
-357	Dominique Richard	53.8'
-358	Lucien Pelletier	53.8'
-359	Cité des Trois-Rivières	53.8'
-360	" " "	53.8'
-361	Roger Sauvageau	53.8'
-362	Cité des Trois-Rivières	54'
-363	Georges St-Louis	104'

RUE FOUCHER: (Un côté - De la rue De La Terrière à
la rue Viger)

1119-409	Cité des Trois-Rivières	100'
-408	" " "	50'
-407	Arthur Coulombe	50'
-406	Cité des Trois-Rivières	50'
-405	" " "	50'
-404	Napoléon Bouchard	50'
-403	Cité des Trois-Rivières	50'
-402	" " "	50'
-401	Herman Bellerose	100'
-378	Charles Samson	104'
-379	Charles Martin	54'
-380	Hubert Comtois	53.8'
-381	Cité des Trois-Rivières	53.8'
-382	Ovide Paillé	53.8'
-383	Richard Carbonneau	53.8'
-384	Georges Landry	53.8'
-385	Léo-Paul Provencher	54'
-386	André Dessureault	104'

RUE PAUL LEMOYNE: (Partie nord-ouest, entre Brébeuf et
LaVérendrye)

P. 26-293 Paul Lemoyne Béliveau Mfg. 372.4'

CHAMBERLAND: (Côté nord-ouest, entre Ste-Marguerite et
Brébeuf)

279-8 Chamberland Commission Scolaire 277.8'

LUNDI, LE 30ⁱème JOUR D'AVRIL 1951

CHAMBERLAND: (Côté nord-ouest, de De Ramezay à la limite sud-ouest de cette rue)

p. 11 Chamberland Appareil Factors 434.35'

CHAMBERLAND: (De De Ramezay vers le sud-ouest)

11-390 Chamberland Jean-Pierre Gauthier 175.4'

HALL:

1123-344 Hall Rodier Arthur 30'
-345 " Jean-Baptiste Lamy 30'

ADOPTÉ

Condoléances à la famille Paquin, re: décès Céline Paquin

Les membres du Conseil regrettant vivement la mort de mademoiselle Céline Paquin, fille de leur collègue, M. l'échevin J.-Albert Paquin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil prie M. l'échevin J.-Albert Paquin, ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

Contrat - Page Equipment re: pavage rue Jean Amyot

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat sous seing privé avec Page Equipment & Construction Co. Ltd. pour le pavage de la rue Jean Amyot, entre Des Chenaux et Nicolas Perrot, au prix unitaire de \$3.00 la verge carrée.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 7ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| Son Honneur le Maire: | J.-Alfred MONGRAIN |
| Messieurs les Echevins: | Charles ROCHELEAU |
| | Frédéric POLIQUIN |
| | J.-Alb. DURAND |
| | Fernand GONEAU |
| | Albert PAQUIN |
| | Médéric DUFRESNE |
| | Ubald LAFOREST |
| | J.-Amédée DESRUISSEUX |

Le procès-verbal de la séance régulière du 30 avril 1951 est lu et adopté.

Compte rendu séance du 30 avril 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 30 avril 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Echange de terrains entre la Cité et la Shawinigan Water & Power

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte d'échange préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à The Shawinigan Water & Power Company un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 11 (p. 11) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 2000 pieds carrés et en échange The Shawinigan Water & Power Company cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 9 (p. 9) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 27,748 pieds carrés, le dit échange étant fait sans soulte ni retour et sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse de vente à M. Robert Beaumier

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Joseph Arthur Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Robert Beaumier le lot No 1119-413 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Requête - association des Infirmes des Trois-Rivières Inc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que la requête de MM. Albert Béland, Paul-Emile Pronovost, Henri Manseau, Jérémie Chamberland et autres demandant l'autorisation à ce Conseil de se former en association sous le nom de

LUNDI, LE 7ième JOUR DE MAI 1951

"L'ASSOCIATION DES INFIRMES DES TROIS-RIVIERES INC.", soit approuvée conformément au chapitre 304 des S.R.Q. 1941.

ADOPTE

Emprunt
tempo-
raire de
\$211,000.00

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a été autorisé à emprunter la somme de \$211,000.00 en vertu du règlement No 176 adopté par le Conseil le 6 novembre 1950, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 16 novembre 1950 et par la Commission Municipale de Québec le 17 novembre 1950;

ATTENDU qu'en vertu de la section 89 de la charte de la Cité, telle qu'édictee par la loi 6, George V, chapitre 45, section 6, le Conseil peut suspendre l'émission ou la négociation des obligations à long terme et emprunter des deniers sur billets ou bons du trésor, pour tel espace de temps, pour tels délais, et à telles conditions qu'il pourra déterminer;

ATTENDU que le Conseil croit qu'il n'est pas opportun d'émettre ces obligations maintenant;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le Conseil emprunte temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas la somme de \$211,000.00 qu'il a été autorisé à emprunter par le dit règlement No 176; que les deniers ainsi empruntés temporairement ne soient employés qu'aux fins pour lesquelles ils sont destinés par le dit règlement; qu'à cette fin, Son Honneur le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les billets promissoires et à les renouveler jusqu'à parfait paiement. Ces billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 3 1/2% et seront payés à même le produit des obligations à long terme que le Conseil est autorisé à émettre en vertu du dit règlement.

Que Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité des Trois-Rivières soient autorisés à signer une ou des obligations intérimaires en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en garantie de l'emprunt temporaire ci-dessus, portant intérêt à un taux n'excédant pas 3 1/2% ainsi que le transport des valeurs mobilières pour la garantie des dites obligations intérimaires suivant les formules en usage par la dite banque. Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec en vertu de l'article 25 du chapitre 207 S.R.Q. 1941.

ADOPTE

Condoléances re:
décès de
M. Joseph
Bellemare

Les membres du Conseil regrettant vivement le décès de Monsieur Joseph Bellemare qui passa 31 années de sa vie au service de la Cité comme membre et officier de la Police et des Incendies;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

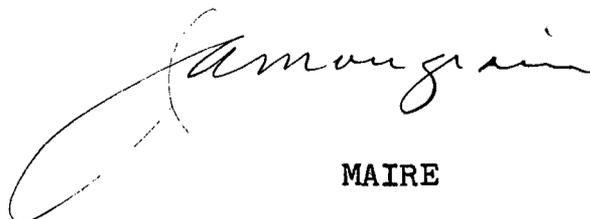
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie Madame Bellemare ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE MAI 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 14^{ième} jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
Charles ROCHELEAU
Frédéric POLIQUIN
J.-Alb. DURAND
Fernand GONEAU
Albert PAQUIN
Médéric DUFRESNE
Ubald LAFOREST
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion,
résolu-
tion
rescindée
re: vente
terrain à
M. François
Durocher

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 24 octobre 1949 concernant la vente du lot No 1119-444 à M. François Durocher.

Lu en Conseil ce 14^{ième} jour de mai 1951.

(signé) Frédéric Poliquin

Compte
rendu
séance du
7 mai 1951
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 7 mai 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, en y retranchant toutefois l'item No 4 du dit compte rendu.

ADOPTE

M. l'échevin Rocheleau se déclare dissident sur l'item No 8.

Quittance
en faveur
de M. An-
dré Bélan-
ger, re:
vente de
terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. André Bélanger, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente des lots Nos 177-68 et 178-90 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières en date du 2 mai 1949, passé devant Me Alphonse Lamy, notaire, et enregistré sous le No 158206.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Geor-
ges Demon-
tigny

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Georges Demontigny le lot No 1119-414 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE MAI 1951

Echange de terrains entre la Cité et The St. Maurice Valley Railway Co.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte d'échange préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède à The St. Maurice Valley Railway Company deux morceaux de terrain désignés au plan et livre de renvoi officiels de la Cité comme faisant partie de l'ancienne rue Des Côteaux et de l'ancienne rue Plaisante, formant une superficie de 1398 pieds carrés et en échange The St. Maurice Valley Railway Company cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières deux étendues de terrain faisant partie du lot No 2236 (p. 2236) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 6480 pieds carrés, pour le prix de \$1,016.40 payable comptant. Le dit échange étant fait en vue de l'agrandissement du garage municipal. La dite somme de \$1,016.40 devant être prise à même le montant prévu à cette fin dans le règlement No 174 adopté le 15 mai 1950. Le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Construction de trottoirs - Blvd Du Carmel - rue Tessier et rue Baptist

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

BOULEVARD DU CARMEL - Côté est
(De Nérée Beauchemin à Tessier)

<u>No cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
1119-126	Blvd Du Carmel	Corporation Episcopale	75'
-127	"	" "	75'
-128	"	" "	70'
-129	"	" "	70'
-130	"	" "	70'
-131	"	" "	70.92'
p. 1119	"	Shawinigan Water & Power	177.7'
1119-275	"	Maurice Pillon	59.48'
-274	"	Jos. Thibodeau	60'
-273	"	Georges Dewitt	75'
-272	"	J.-M. Laflamme	75'
-271	"	Mill J. Douglas Alex.	75'
-270	"	Donald Fletcher	72.5'

RUE TESSIER (Côté sud)

1119-287	Tessier	J.-M. Laflamme	236'
-286	"	" " (Léon Balcer)	100.4'
-285	"	Jacques Buisson	73'
-270	"	Donald Fletcher	100'
-268	"	Dame Réal Pelletier	100'

RUE BAPTIST - Côté ouest
De St-Roch à Gauthier

26-a-473	Baptist	Arthur Lefebvre	50'
-474	"	Philippe Nadeau	56.3'
-279-1	"	Mme Vve Edmond Rivard	141.9'

RUE BAPTIST - Côté est

p. 282	Baptist	Omer Dionne	97.2'
p. 282	"	Mme Omer Dionne	36'
26-a-447	"	Cité des Trois-Rivières	272.7'

ADOPTE

LUNDI, LE 14^{ième} JOUR DE MAI 1951

Formation
en asso-
ciation:
"L'ASSOCIA-
TION SPOR-
TIVE SAINTE-
MARGUERITE

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

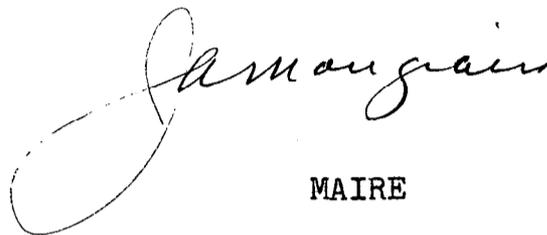
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que la requête de Messieurs Yvan Ferron, Emilien Robert, Wenceslas Desrosiers, François Goudreault et autres, désirant se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINTE-MARGUERITE", soit approuvée conformément au Chapitre 304 des S.R.Q. 1941.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 21ième JOUR DE MAI 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 21ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 1951 est lu et adopté.

Résolution
du 24/10/
49 rescin-
dée, re:
vente de
terrain à
M. François
Durocher

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que la résolution adoptée le 24 octobre 1949 concernant une vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. François Durocher du lot No 1119-444 du cadastre officiel de la Cité soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu
séance
du 14
mai 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 14 mai 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour
avril
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'avril 1951, au montant de \$242,352.03, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour avril
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que les comptes à payer pour le mois d'avril 1951, au montant de \$46,026.90 et les secours du service du Bien-Etre pour le mois d'avril 1951, au montant de \$1,695.79, formant un total de \$47,722.69, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res d'a-
vril 1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'avril 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-M. Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

LUNDI, LE 21^{ème} JOUR DE MAI 1951

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Vente de terrain par M. Emery Savoie à M. Majorique Barolet - intervention de la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel M. Eméry Savoie vend à M. Majorique Barolet le lot No 178-146 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Eméry Savoie des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 19 août 1949 et consentir à la vente par le dit Eméry Savoie au dit Majorique Barolet, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Contrat entre la Cité et Rosaire Dufresne, re: agrandissement garage municipal

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un contrat préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, avec M. Rosaire Dufresne, entrepreneur de cette ville, par lequel le dit Rosaire Dufresne s'engage à faire tous les travaux de construction d'un agrandissement au garage municipal, pour le prix de \$57,500.00, le tout conformément aux clauses, conditions et stipulations mentionnées au dit contrat qui vient d'être lu au Conseil; la dite somme de \$57,500.00 devant être payée à même les appropriations prévues à cette fin par le règlement d'emprunt No 174 en date du 15 mai 1950.

ADOPTE

Achat d'immeuble par la Cité de Madame Flore Lambert Lampron et M. Adrien Lambert

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de Mme Flore Lambert Lampron et M. Adrien Lambert les lots Nos 932, 933 et 934 du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses dessus construites, pour les fins de la reconstruction projetée du Pont Lejeune, pour le prix de \$20,000.00, dont la somme de \$2,000.00 payable comptant et devant être prise à même la réserve statutaire prévue au budget de l'année courante et la balance à raison de \$4,500.00 par année, à un taux d'intérêt de 3 1/2% par année; le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil, et à ratification par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 28ième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 21 mai 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: réso-
lution du
24/10/49
rescindée
vente à
M. Alph.
Durocher

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai une résolution pour rescinder la résolution adoptée le 24 octobre 1949 concernant la vente du lot No 1119-424 à M. Alphonse Durocher.

Lu en Conseil ce 28ième jour de mai 1951.

(signé) Frédéric Poliquin

Compte
rendu
séance
du 21 mai
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 21 mai 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Zé-
phirin
Houle, re:
vente de
terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Zéphirin Houle, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-64 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, en date du 22 juillet 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 147502.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Paul-
Emile
Nadeau, re:
vente de
terrain

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Paul-Emile Nadeau, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 26-552 en date du 6 avril 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 144555.

ADOPTE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1951

Promesse
de vente
à M. Jean
Rompré

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Jean Rompré le lot No 1119-408 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Paul
Perrin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Paul Perrin le lot No 1119-454 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Ludger
Bilodeau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Ludger Bilodeau le lot No 1119-417 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Lucien
Morissette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Lucien Morissette le lot No 1119-415 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. Roger
Sauvageau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Roger Sauvageau le lot No 1119-361 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1951

Vente de terrain à M. Albert Bawart

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Albert Bawart une étendue de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 178 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières (p. 178), formant une superficie de 570,790 pieds carrés, pour le prix de \$5,000.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Echange de terrains entre la Cité et le Club des Raquetteurs "Le Laviolette"

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte d'échange préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières cède au Club des Raquetteurs "LE LAVIOLETTE" un morceau de terrain faisant partie du lot No 29 de la subdivision officielle du lot No 1099 (1099-p.29) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 4,150 pieds carrés, et en contre-échange, le Club des Raquetteurs "LE LAVIOLETTE" cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 26 de la subdivision officielle du lot No 1099 (1099-p.26) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 874 pieds carrés et une autre lisière de terrain faisant partie du lot No 28 de la subdivision officielle du lot No 1099 (1099-p.28) du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 275 pieds carrés; le dit échange étant fait sans soulte ni retour et sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Amendement au règlement No 141 re: échéances des obligations

ATTENDU qu'en vertu du règlement No 141 passé le 14 novembre 1938, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières avait emprunté la somme de \$750,000.00 pour pourvoir à la consolidation des taxes en vertu des lois 1 George VI, chapitre 57 et 2 George VI, chapitre 91, et ce, pour un terme de vingt-cinq ans;

ATTENDU que les taxes ainsi consolidées pouvaient être remboursées par anticipation;

ATTENDU qu'un grand nombre de contribuables ont payé par anticipation, de sorte qu'il ne reste plus qu'une somme de \$30,000.00 à rembourser sur le montant de \$750,000.00 et devenant due le 1er mai 1951;

ATTENDU que les versements de taxes consolidées à venir ne pourront permettre de rencontrer cette échéance, vu le terme de vingt-cinq ans accordé aux contribuables;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières de répartir la dite échéance de \$30,000.00 sur les douze ans qui restent à courir, aux termes fixés par le règlement;

ATTENDU qu'il est opportun de faire une nouvelle émission au montant de \$30,000.00 remboursable à chaque année, à compter du 1er mai 1952 jusqu'au 1er mai 1963;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement susdit pour décréter un taux d'intérêt moins élevé et une clause de rachat des obligations et modifier le tableau de remboursement;

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1951

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

1o. La Cité est autorisée à faire une nouvelle émission d'obligations au montant de \$30,000.00 pour couvrir le solde des échéances du 1er mai 1951 sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No 141 et à en répartir le paiement conformément au tableau de remboursement ci-après;

2o. L'article 4 du règlement No 141 est amendé pour remplacer le tableau des échéances à compter du 1er mai 1952 et jusqu'à la fin du tableau, soit jusqu'au 1er mai 1963, par le tableau des échéances qui suit:

1er mai 1952	-	\$3,000.00
1er " 1953	-	3,000.00
1er " 1954	-	3,000.00
1er " 1955	-	3,000.00
1er " 1956	-	3,000.00
1er " 1957	-	3,000.00
1er " 1958	-	3,000.00
1er " 1959	-	2,000.00
1er " 1960	-	2,000.00
1er " 1961	-	2,000.00
1er " 1962	-	2,000.00
1er " 1963	-	1,000.00

3o. La section 10 du règlement No 141 est abrogée et remplacée par la suivante:

"Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;"

4o. Les obligations qui seront émises pour remplacer celles qui sont échues, seront datées du 1er mai 1951 et porteront intérêt à un taux n'excédant pas 3 1/2% l'an; le règlement No 141 est en conséquence amendé.

ADOPTE

Autorisation du
Ministre des Affaires
Municipales
re: vente
nouvelles
obligations -
règ. 141

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a, par résolution, amendé le règlement No 141 l'autorisant à émettre de nouvelles obligations au montant de \$30,000.00 pour couvrir le solde des échéances dues sur le dit règlement; les dites obligations devant être datées du 1er mai 1951 et devant échoir suivant le tableau contenu dans l'amendement au dit règlement jusqu'au 1er mai 1963;

ATTENDU que les obligations échues et qui seront rachetées par la nouvelle émission sont actuellement détenues par les fonds d'amortissement de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il y a avantage à garder ce placement comme tel et éviter d'aller sur le marché pour vendre une émission d'importance relativement faible;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Corporation à vendre ces dites obligations de gré à gré, au pair, sans l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 592 de la Loi des Cités et Villes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le Ministre des Affaires Municipales soit respectueusement prié d'autoriser la vente des dites obligations émises en vertu du règlement No 141, de gré à gré, au pair.

ADOPTE

LUNDI, LE 28^{ième} JOUR DE MAI 1951

Construc-
tion de
trottoirs
Blvd St-
Louis et
rue Nico-
las Perrot

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux
frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après
désignés:

<u>No cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
1120-42	Blvd St-Louis	Coopérative Laflèche	65'
-43	"	Pierre Frenette	65.1'
-44	"	Emile Boisvert	65'
-45	"	Coopérative Laflèche	65'
-46	"	Henri Leblanc	73'
-47	"	Jos. Paradis	67'
-48	"	" "	70'
-49	"	" "	79'
p. 1127	Nicolas Perrot	The School Trustees for the Municipality of Trois-Rivières	541.50'
p. 1125	"	" " "	467'

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
rues
Pierre
Pépin,
Marie
Leneuf et
Blvd du
Carmel

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux
frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après
désignés:

<u>No cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
1125-47	Pierre Pépin, côté sud-est	Armand Gilbert	128'
-49	" " "	Chs-Aug. Roberge	133'
-78	" " nord-ouest	Albert Vachon	128'
-93	" " "	Eugène Picotte	133'
1119-187	Marie Leneuf, côté est	S. Salhany	60'
-188	" " "	James R. Innes	60'
-189	" " "	Henry Graham Bain	55'
-190	" " "	Lloyd Geo. Symons	68.9'
p. 1119	" " "	Shawinigan Water & Power	177.7'
p. 1119	" " ouest	" " "	177.7'
p. 1119	Blvd Du Carmel, côté est	" " "	177.7'
p. 1119	" " " ouest	" " "	177.7'

ADOPTE

Cession
à la
Cité par
l'Associa-
tion Tri-
fluvienne
du Troi-
sième
Centenai-
re des
T.-R. Inc.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Cité un acte de cession préparé par Me J.-A. Donat Cha-
gnon, notaire, par lequel l'Association du Troisième Centenairedes
Trois-Rivières Inc. cède à la Corporation de la Cité des Trois-
Rivières un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot
No 2163 (p. 2163) du cadastre officiel de la Cité, avec bâtisses
dessus érigées, pour le prix de \$1.00 et autres considérations, le
tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte
de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 28ième JOUR DE MAI 1951

Condoléan-
ces re: M.
René
Gagnier

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières re-
grettant vivement la mort de Monsieur René Gagnier qui consacra
toute sa vie au service de l'art musical;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

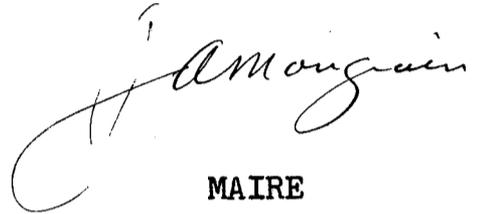
SECONDE PAR: M. l'échevin Albert Paquin

Que le Conseil, en son nom et au nom de toute la population
trifluvienne, prie madame Gagnier ainsi que les membres de sa fa-
mille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et
sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

MARDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 5ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 28 mai 1951 est lu et adopté.

Résolution du 24/10/49 PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

rescindée re: vente terrain à M. Alph. Durocher SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que la résolution adoptée le 24 octobre 1949 concernant une vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M. Alphonse Durocher du lot No 1119-424 du cadastre officiel de la Cité soit rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte rendu séance du 28 mai 1951 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 28 mai 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Nomination des estimateurs CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 106 de la Loi des Cités et Villes 1941, le Conseil doit nommer chaque année au moins trois estimateurs;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que MM. Joseph Lacroix et Alcide Lamy soient nommés estimateurs pour la préparation du prochain rôle d'évaluation (1952) et de tout rôle supplémentaire nécessaire, aux émoluments de \$1,500.00 par année chacun, et que Monsieur J.-Omer Lacroix soit aussi nommé estimateur pour les mêmes fins et président du bureau des estimateurs, le tout aux émoluments et autres conditions stipulés dans un contrat sous seing privé intervenu entre la Cité et le dit J.-Omer Lacroix le 28 mars 1950.

ADOPTE

Construction de trottoirs PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

<u>No cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
1119-314	De Souigny	H. Walker	73'
p. 1127	Jean Amyot	Ernest Tapps	120'

MARDI, LE 5ième JOUR DE JUIN 1951

1127-18	Jean Amyot	Fabien Rivard	141'
1127-36	"	E. Fred. Samson	149'
1127-38	"	Adélaré Landry	149'
1127-55	"	Harold Wentworth Caple	147.8'
1127-56	"	Orvell Piquette	147.8'

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Serge Baunings
GREFFIER

J. Mon grain
MAIRE

LUNDI, LE 18^{ème} JOUR DE JUIN 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 18^{ème} jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred	MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	Fernand	GONEAU
	Médéric	DUFRESNE
	Ubald	LAFORREST
	J.-Amédée	DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séance
du 4 juin
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 juin 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res de
mai 1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de mai 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest.

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Be-
noît
Plante

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Benoît Plante le lot No 1119-424 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. Ar-
thur
Coulombe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Arthur Coulombe le lot No 1119-407 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la

LUNDI, LE 18ième JOUR DE JUIN 1951

Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Phi-
lippe
Gaudette

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, en faveur de M. Philippe Gaudette, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente du lot No 178-107 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 168720.

ADOPTE

Bail entre
la Cité
et MM.
Méthot,
re: res-
taurant
Ile St-
Quentin

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en duplicata, un bail en vertu duquel la Cité loue à MM. Eugène et Gilles Méthot le chalet situé sur l'Ile St-Quentin, pour l'exploitation d'un restaurant, moyennant un loyer de \$1,200.00 pour la saison estivale, le tout sujet aux conditions et stipulations mentionnées au dit bail qui vient d'être lu au Conseil.

Pour l'année 1951 le prix du loyer sera de \$900.00 vu le retard apporté dans l'opération du restaurant.

ADOPTE

Fête civi-
que lundi
25 juin
re: St-
Jean-
Baptiste

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la loi des lettres de change, tel qu'édicte par la loi 24-25 George V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certain jour comme jour de fête municipale, lequel devient alors jour férié ou non juridique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire, à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, soit prié de proclamer lundi, le 25 juin 1951, jour de fête municipale et d'ordonner à toute personne que la chose peut concerner d'observer le lundi 25 juin 1951 comme jour férié ou non juridique, conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

Félicita-
tions à
M. Jean-
Yves
Landry

CONSIDERANT que M. Jean-Yves Landry, Directeur de l'Orchestre Symphonique et de l'Union Musicale des Trois-Rivières, boursier du Gouvernement Provincial, a mérité le premier prix de direction au Conservatoire de Paris;

CONSIDERANT que le Conseil se réjouit beaucoup des succès remportés par M. Landry;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, est particulièrement heureux d'offrir à

LUNDI, LE 18^{ième} JOUR DE JUIN 1951

M. Jean-Yves Landry l'expression de ses plus vives et sincères félicitations.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 26ième jour de juin, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST

Le procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séance
du 18
juin
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 18 juin 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour le
mois de
mai 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Albert Paquin

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de mai 1951, au montant de \$669,253.53, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour le
mois de
mai 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que les comptes à payer pour le mois de mai 1951 au montant de \$52,420.16 et les secours du service du Bien-Etre, au montant de \$846.47, formant un total de \$43,266.63 soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res du
mois de
juin 1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de juin 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution conformément à la loi.

ADOPTE

Taxe
scolaire -
percep-
tion

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par lettre et résolution, a reçu de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières une demande aux fins de percevoir la taxe scolaire pour l'année 1951 fixée à \$1.30 par cent dollars de la

MARDI, LE 26ième JOUR DE JUIN 1951

valeur de tous biens-fonds ou immeubles situés dans la municipalité scolaire de la Cité des Trois-Rivières, telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 1951;

ATTENDU qu'il convient, conformément aux articles 537, 537-a, 537-b et 537-c de la charte de la Cité, d'autoriser le Trésorier à cette fin;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à prélever et percevoir la taxe scolaire pour l'année 1951 suivant le rôle d'évaluation déjà dressé et adopté pour la dite année.

ADOPTE

Promesse de vente à M. Jacques Rheault
PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau
SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Jacques Rheault le lot No 1119-360 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Confection trottoirs rues Nérée Beauchemin et Baptist
PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

RUE NEREE BEAUCHEMIN (Côté nord) entre
De Normanville et Blvd Du Carmel

<u>Nos cadastre</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
1119-122	Corp. Episcopale des Trois-Rivières	122.56'
1119-121	" " " "	100'
1119-126	" " " "	115'

RUE BAPTIST (Côté nord-ouest) entre
Brébeuf et Dumoulin

P.26-418	Paul Champagne	7.1'
P.26a-419	" "	93.1'
P.26a-420	" "	22.5'
26a-417A	Cité Trois-Rivières	8.9'
26-384	" "	8.9'
P26-377	Albani Bourassa	31.7'
P26-378	" "	90.7'

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 9^{ième} JOUR DE JUILLET 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 9^{ième} jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 26 juin 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séance du
26 juin
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 26 juin 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
3 juillet
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 juillet 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Cession de
terrain
par la Cité
à La Com-
mission des
Ecoles
Catholiques

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à La Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 1119 (p.1119) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 141,024 pieds carrés, en vue de la construction d'une école; le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de
terrain
par M. René
Perreault
à M. Jacques
Falardeau

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel M. René Perreault vend à M. Jacques Falardeau le lot No 1119-426 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit René Perreault des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 14 juillet 1950 et consentir à la vente par le dit René Perreault au dit Jacques Falardeau, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 91^{ème} JOUR DE JUILLET 1951

Vente de terrain
par M.
Léo Champoux à
M. Adam
Laforest

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel M. Léo Champoux vend à M. Adam Laforest le lot No 1119-396 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Léo Champoux des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 29 octobre 1949 et consentir à la vente par le dit Léo Champoux à Adam Laforest, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.

Robert Chabot
ass - GREFFIER

J. Manseau
MAIRE

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 16ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEaux

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séance
du 9
juillet
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-A. DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 juillet 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
- rue
Brébeuf

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

RUE BREBEUF (Côté nord), entre les rues
Baillargeon et Paul LeMoyne

<u>Nos cadastre</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
26a-513	Cité	12.8'
P.26a-439	Uldéric Girard	19.2'
P.26a-439	Cité	26.4'
P.71	Joseph Duval	11.2'
P.70	Léo Duval	34.7'
P.69 et P.70	Henri Janvier	50'
P.68 et P.69	Edmond Hubert	45'
P.66, 67 et P.68	Henri Black	103.5'
P.66	J. B. Poliquin	37.5'
65 et 64	Vve Albert Marchand	57.1'
26a-442-A	Cité	15.5'
26a-522	J. B. Poliquin	98'-8"

ADOPTE

Procédures
autorisées
re: esca-
lier pro-
priété Mme
Gérard
Drouin

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

ET RESOLU:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à intenter toutes les procédures utiles pour contraindre Mme Gérard Drouin à enlever un escalier extérieur à sa propriété de la rue Des Chenaux, érigé en contravention avec les dispositions du règlement No 4.

ADOPTE

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUILLET 1951

Procédures
autorisées
re: esca-
lier pro-
priété de
M. Ernest
Picard

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

ET RESOLU:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à intenter toutes les procédures utiles pour contraindre M. Ernest Picard à enlever un escalier extérieur à sa propriété de la rue Des Chenaux, érigé en contravention avec les dispositions du règlement No 4.

ADOPTE

Condoléan-
ces, re:
Suzanne
Ferron

Les membres du Conseil regrettant vivement la mort de Mademoiselle Suzanne Ferron, fille de M. Henri Ferron, C.A., Auditeur de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

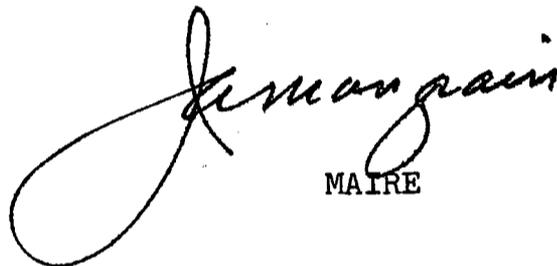
SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que le Conseil prie M. Henri Ferron, C.A., ainsi que les membres de sa famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


ass.- GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 23ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 16 juillet 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séances
du 16 et
du 17
juillet -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 16 et 17 juillet 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

(moins l'item 1 de la séance du 17 juillet)

Comptes
à payer
pour juin
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que les comptes à payer pour le mois de juin 1951, au montant de \$44,441.30, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour juin
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juin 1951, au montant de \$655,499.99, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Autorisa-
tion Chef
du Conten-
tieux, re:
Ovila Si-
mard -
camion

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Fréd. Poliquin

Que le Chef du Contentieux est par les présentes autorisé à intenter toutes procédures utiles au recouvrement d'un montant de \$150.00 dû à la Corporation de la Cité par M. Ovila Simard, pour le prix d'un camion à lui vendu.

ADOPTE

Achat ter-
rain de M.
Philippe
Simard, re:
élargisse-
ment rue
Ste-Marie

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1951

achète de M. Philippe Simard un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot No 1562 (p.1562) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$14,000.00 payable comptant, aux fins de l'élargissement d'une partie de la rue Ste-Marie et de l'arrondissement du coin nord-ouest des rues Ste-Marie et Champflour, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Emprunt
tempo-
raire de
\$300,000.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 604 de la Loi des Cités et Villes 1941, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières peut emprunter temporairement de temps à autre, au moyen de billets promissoires, pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier alors en cours, un montant ne devant pas excéder le quart des recettes ordinaires de l'année précédente;

ATTENDU que le Trésorier de la Cité fait rapport que les revenus ordinaires de la Cité pour l'année 1950 sont établis à la somme de \$2,984,517.77;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Trésorier soit autorisé à emprunter une somme de \$300,000.00 pour une période de temps n'excédant pas l'exercice financier maintenant en cours à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 1/2% par année;

Qu'à cet effet, Son Honneur le Maire et le Trésorier de la Cité soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Canadienne Nationale et à les renouveler jusqu'à parfait paiement, en reconnaissance de l'emprunt ci-dessus.

ADOPTE

Compteurs
de sta-
tionnement
- Union
des Muni-
cipalités
re: auto-
risation
de la Lé-
gislation

ATTENDU que l'augmentation constante du nombre des automobiles dans la province de Québec engendre nécessairement une congestion toujours croissante du trafic dans les rues de nos cités et villes;

ATTENDU que l'installation de compteurs de stationnement (parking meters) sur les rues principales des cités et villes a démontré l'efficacité de ce système pour dégager le trafic;

ATTENDU qu'il existe un doute sérieux quant au pouvoir des cités et villes d'installer ces compteurs de stationnement dans les rues et les places publiques;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de toutes les cités et villes de la province que ce pouvoir soit clairement indiqué dans la loi générale;

ATTENDU que l'Union des Municipalités de la Province de Québec tient sa convention annuelle au début du mois de septembre 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

ET RESOLU:

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières suggère à l'Union des Municipalités de la Province de Québec d'adopter une résolution priant la Législature Provinciale d'amender la loi générale de façon à établir sans équivoque le pouvoir d'installer

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUILLET 1951

des compteurs de stationnement dans les rues et places publiques des cités et villes de la province de Québec;

Que copie de cette résolution soit envoyée au secrétaire général de l'Union des Municipalités pour être mise à l'agenda de la convention de septembre 1951.

ADOPTÉ

Vente
pour
taxes

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Qu'il soit ordonné au Conseil de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la loi, les immeubles mentionnés au rapport du trésorier en date du 13 juillet 1951, et que le Trésorier soit autorisé à enchérir à cette vente, pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 572 de la Loi des Cités et Villes 1941.

ADOPTÉ

Construc-
tion de
trottoirs
Blvd St-
Louis,
Nérée Beau-
chemin et
Duvernay

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

Boulevard St-Louis, entre Jeanne le Marchand et
Des Chenaux

<u>Nos cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
1120-C	Blvd St-Louis	Cité des Trois-Rivières	178.47
P.1120	"	Shawinigan Water & Power	196'
1120-160	"	Lucien Richard	79'
1120-161	"	"	64'
1120-162	"	"	64'
1120-163	"	Freddy Trépanier	64'
-164	"	"	64'
-165	"	"	64'
-166	"	Lucien Richard	66'
-167	"	Freddy Trépanier	68'
-168	"	Lucien Richard	70'
-169	"	Freddy Trépanier	70'
-171	"	Dr Charles Béland	65.75'
-172	"	Freddy Trépanier	129.9'
-172	Des Chenaux	"	47.3'

Nérée BEAUCHEMIN, entre Place de Vaudreuil
et Marie LeNeuf

1119-300	Place de Vaudreuil	J. M. Laflamme	107.9'
-301	"	"	94'
-301	Nérée Beauchemin	"	100'
-302	"	"	146.4'
-312	"	"	47.03'
-313	"	"	47.03'
-323	"	"	47.03'
-324	"	"	47.03'
-325	"	"	148.57'

Rues DUVERNAY et BEAUCHEMIN, entre Marie LeNeuf
et Du Carmel

1119-152	Ludger Duvernay	Marcel Laflamme	100'
-164	"	"	100'
-173	Nérée Beauchemin	J. H. Bordeleau	100'
-163	"	Henri St-Amant	100'
-183	"	Victor Dallaire	100'

ADOPTÉ

LUNDI, LE 23ⁱème JOUR DE JUILLET 1951

La séance est ensuite levée.

Serge Caumont
GREFFIER

J. Mangrain
MAIRE

SAMEDI, le 28ième JOUR DE JUILLET 1951

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville samedi, le 28ième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à onze heures de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:	J. Albert	DURAND, pro-maire,
	Charles-P.	ROCHELEAU
	Fernand	GONEAU
	Ubald	LAFORREST
	Médéric	DUFRESNE

Cause en expropriation de Max Takefman & al portée en appel.

PROPOSE PAR: M. l'échevin J. Médéric DUFRESNE

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald LAFORREST

ET RESOLU:

1o. Que Me Léopold Pinsonnault, Chef du Contentieux, est autorisé à faire tout ce que nécessaire pour porter en appel le jugement de la Cour Supérieure en date du 26 juin 1951, homologuant l'ordonnance de la Régie des Services Publics, fixant l'indemnité à la suite de la requête en expropriation contre Max Takefman & al, No 10410 des dossiers de la Cour Supérieure du district des Trois-Rivières;

2o. Que Me Léopold Pinsonnault, Chef du Contentieux, est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les documents nécessaires à l'obtention d'un cautionnement judiciaire pour les fins d'appel dans la dite cause;

3o. Que toutes les procédures et démarches faites par Me Léopold Pinsonnault avant ce jour pour porter la dite cause en appel et obtenir un cautionnement judiciaire de "The Canadian Surety Company" sont approuvées et ratifiées à toutes fins que de droit.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER

MAIRE

LUNDI, LE 6ième JOUR D'AOUT 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 6ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred	MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles	ROCHELEAU
	Frédéric	POLIQVIN
	J.-Alb.	DURAND
	Fernand	GONEAU
	Médéric	DUFRESNE
	Ubald	LAFOREST
	J.-Amédée	DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 23 juillet 1951 est lu et adopté.

Avis de motion re:règlement No. 19.

Je donne avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement abrogeant le règlement No.19 et le remplaçant par un nouveau règlement concernant les taxis et les voitures de louage.

Lu en Conseil le 6ième jour d'août 1951.

(signé) Frédéric POLIQVIN

Compte rendu séance du 23 juillet adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée Des Ruisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 23 juillet 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin Fernand Goneau

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

	<u>No cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
Construction de trottoirs rues Père Daniel et Notre-Dame, Blvd Normand, et Bellefeuille.	11-370 & 381	Père Daniel	Dufresne & Frère Ltée	400'
	11-387 et 386	do	Irving Oil Inc.	428.6'
	11-387 et 386	Notre-Dame	do	102.7'
	11-387-5-4-2-1	do	L.Paquin	306'
	11-386 et 446-1 à 18 incl. et P.447	Notre-Dame	The Page Equipment & Construction Ltd	754.3'
	P.447 et P.445	Bldv. Normand	do	156.9'
	P.442 & 26-443	do	Gouin Lumber	72'
	26-444 & P.445	do	René Matteau	72'
	P.445 & 26-446	do	Florent Côté	72'
	26-447 et P.448	do	Gouin Lumber	72'
	P.448 & 26-449	do	Hubert Gouin	72'
	26-450	do	Gouin Lumber	48'
26-451	do	do	43'	
26-451-26-452-P.26	Bellefeuille	Gouin Lumber	399'	

ADOPTE

LUNDI, LE 6ième JOUR D'AOUT 1951.

Promesse
de vente
à Monsieur
Marcel
Bourassa

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte de vente préparé par Me J.-A.-Donat Chagnon, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Marcel Bourassa le lot No 1119-410 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$10.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à Monsieur
Gérard
Godin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Gérard Godin le lot No 1119-447 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à Monsieur
Marcel
Godon

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Marcel Godon le lot No 1119-349 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Rodolphe
Paquin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Monsieur Rodolphe Paquin, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 3 août 1946, passé devant Me J.-A. Villeneuve, N.P., et enregistré sous le numéro 146273.

ADOPTE

Achat du
système
glace ar-
tificielle
de l'Arena

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Médéric Dufresne.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un projet d'acte préparé par Me J.-A.-D. Chagnon, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières achète de l'Arena des Trois-Rivières Limitée un système de glace artificielle à être installé dans la bâtisse appelée Colisée au Parc de l'Exposition pour le prix de \$37,500., payable à la fin des travaux à même les fonds généraux de la Municipalité. Le tout sujet aux autres

LUNDI, LE 6ième JOUR D'AOUT 1951.

clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil

ADOPTE

Nomination PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Albert Durand
de Messieurs

André Julien SECONDE PAR: m. l'échevin Ubald Laforest

et Léo Le-
blanc, notai-
re Re: Arena

Que Messieurs André Julien et Léo Leblanc, notaire, soient par la présente, nommés et désignés pour représenter la Cité des Trois-Rivières sur un comité qui devra prendre charge de l'administration du Colisée après sa transformation en Arena.

ADOPTE

Fête civique PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne
le 22 août

1951 Re:

Exposition SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée Des Ruisseaux

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la loi des lettres de change, tel qu'édicte par la loi 24-25 George V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certains jours comme jour de fête municipale lequel devient alors jour férié ou non juridique;

Que Son Honneur le Maire, à l'occasion de la tenue de la 46ième Exposition Régionale des Trois-Rivières, soit prié de proclamer mercredi, le 22 août 1951, jour de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne que la chose peut concerner, d'observer le mercredi, 22 août 1951, comme jour férié ou non juridique, conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

Fête civique
le 15 août
1951 Re;
Assomption

ATTENDU qu'en vertu de l'article 43 de la loi des lettres de change, tel qu'édicte par la loi 24-25 George V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certains jours comme jour de fête municipale lequel devient alors jour férié ou non juridique;

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée Des Ruisseaux

Que Son Honneur le Maire, à l'occasion de la fête de l'Assomption, soit prié de proclamer mercredi, le 15 août 1951, jour de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou toute personne que la chose peut concerner, d'observer le mercredi, 15 août 1951, comme jour férié ou non juridique, conformément à la loi ci-dessus mentionnée.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 20ième JOUR D'AOUT 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 20ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à onze heures de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Charles ROCHELEAU
	Frédéric POLIQUIN
	J.-Alb. DURAND
	Fernand GONEAU
	Albert PAQUIN
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAU

Les procès-verbaux de la séance spéciale du 28 juillet 1951 et de la séance régulière du 6 août 1951 sont lus et adoptés.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
19 -
taxis

M. l'échevin Frédéric Poliquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 6 août 1951, règlement abrogeant le règlement No 19 et le remplaçant par un nouveau règlement concernant les taxis et les voitures de louage, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion -
règ. 180
re: tra-
vaux rè-
glement
No 176

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 176 et autorisant le Conseil à faire des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues De Francheville et Bourjoly au lieu de les faire ou continuer sur les rues Fortin, Père Marquette et 25-19, 25-18 (Spémont).

Lu en Conseil ce 20ième jour d'août 1951.

(signé) Frédéric Poliquin

Avis de
motion -
règ. 4
- entre-
posage

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 4 pour exiger l'entreposage de certains matériaux et marchandises dans des bâtiments fermés.

Lu en Conseil ce 20ième jour d'août 1951.

(signé) Frédéric Poliquin

Compte
rendu
séance
du 6 août
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 6 août 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Compte
rendu
séance
du 13
août 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin F. Goneau

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 13 août 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 20ième JOUR D'AOUT 1951

Vente de terrain par M. Jacques Boisvert à M. Lucien Lafond - intervention de la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Jacques Boisvert vend à M. Lucien Lafond le lot No 1119-389 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Jacques Boisvert des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 1er septembre 1950 et consentir à la vente par le dit Jacques Boisvert au dit Lucien Lafond, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à Mme Bernadette Simard Lafond et M. Rosaire Simard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin Charles-P. Rocheleau

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte de vente préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à Mme Bernadette Simard Lafond et M. Rosaire Simard le lot No 1119-371 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été complètement versé à la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Chef du Contentieux autorisé à comparaître, re: Réginald Forest -vs- Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

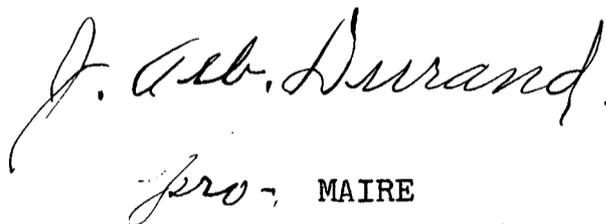
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-M. Dufresne

Que le Chef du Contentieux soit autorisé à comparaître et à défendre les intérêts de la Cité dans une action intentée par Réginald Forest en Cour de Magistrat, No 26-000 des dossiers de la dite Cour.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


pro. MAIRE

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 27ième jour d'août, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à onze heures de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil, en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:	Frédéric POLIQUIN
	J.-Albert DURAND
	Fernand GONEAU
	Médéric DUFRESNE
	Ubalde LAFOREST
	J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 20 août 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: règ.
13 -
Blvd du
Carmel

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues pour décréter l'établissement d'une place publique sur le Boulevard Du Carmel.

Lu en Conseil ce 27ième jour d'août 1951.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
19-1 -
taximètres

M. l'échevin Frédéric Poliquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 6 août 1951, règlement abrogeant le règlement No 19 et le remplaçant par un nouveau règlement concernant les taxis et les voitures de louage, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
180

M. l'échevin Frédéric Poliquin déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 20 août 1951, règlement amendant le règlement No 176 et autorisant le Conseil à faire des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues De Francheville et Bourjoly au lieu de les faire ou continuer sur les rues Fortin, Père Marquette et 25-19, 25-18 (Spémont), mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Règ.
4-Z-14,
re: en-
treposage
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le règlement intitulé No 4-Z-14, règlement amendant le règlement No 4 concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Cité, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
20 août
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 20 août 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 27ième JOUR D'AOUT 1951

Comptes
payés
pour
juillet
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de juillet 1951, au montant total de \$1,075,748.95, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour juil-
let 1951 -
approba-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que les comptes à payer pour le mois de juillet 1951, au montant de \$42,089.14 et les secours du Service du Bien-Etre au montant de \$657.70, formant un total de \$42,746.84, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
terrain
à la Socié-
té St-Jean-
Baptiste

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

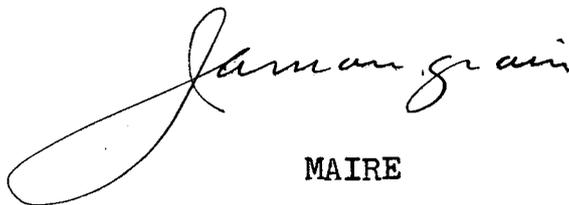
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Henri Cinq-Mars, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à La Société St-Jean-Baptiste de la Région des Trois-Rivières Inc. un terrain faisant partie du lot No 1119 (p.1119) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 10,580 pieds carrés, pour le prix de \$1.00, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.



ass.- GREFFIER



MAIRE

MARDI, LE 4^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 4^{ième} jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à dix heures et demie de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	Frédéric POLIQUIN
	Fernand GONEAU
	Médéric DUFRESNE
	Ubald LAFOREST

Le procès-verbal de la séance régulière du 27 août 1951 est lu et adopté.

Règlement
No 19-1 -
re: taxi-
mètres -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le règlement intitulé No 19-1, règlement concernant les taxis et les voitures de louage, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement
No 13-AAZ-32
re: Place
du Carmel
- adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-32, règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance
du 27 août
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin F. Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 27 août 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. Olias
Dupont

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Olias Dupont le lot No 1119-406 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
rue Lajoie

PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

MARDI, LE 4^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 1951

<u>No cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
1120-10	Lajoie	Roger Richard	62'
1120-11	"	Laflèche	65'
1120-12	"	Henri Gagnon	65'
1120-13	"	Arthur Dufresne	65'
1120-14	"	Laflèche	65'
1120-89	"	Paul Julien	69'

ADOPTE

Condoléan-
ces - décès
de M.
Achille
DesRuis-
seaux

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières ayant appris avec un profond regret la mort de Monsieur Achille DesRuisseaux, père de leur collègue, M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Ubald Laforest

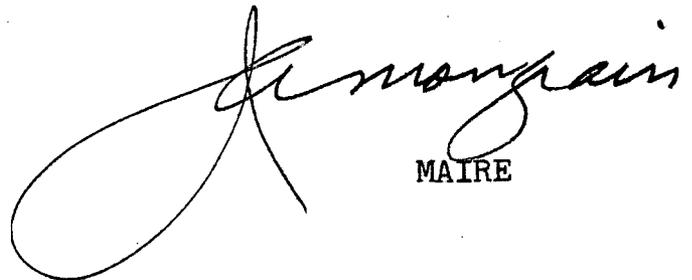
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Médéric Dufresne

Que le Conseil, en son nom et au nom de tous les citoyens des Trois-Rivières, prie M. l'échevin DesRuisseaux ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 1er OCTOBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 1er jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	J.-Alb. DURAND
	J.-Arthur GUIMONT
	François NOBERT
	Frédéric POLIQUIN
	Gérard BOURGET
	Joseph-T. GUAY
	Roméo MARTEL
	J.-Amédée DESRUISSEAUX

Lu le rapport de l'officier-rapporteur sur le résultat des élections municipales du 17 septembre 1951.

Lu le procès-verbal des opérations de l'officier-rapporteur pour l'élection municipale du 17 septembre 1951.

Son Honneur le Maire et Messieurs les échevins ci-dessus mentionnés, nouvellement élus, prêtent le serment d'office.

Le procès-verbal de la séance régulière du 4 septembre 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: rè-
glement
du Bien-
Etre -
amendement

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 164 établissant le service municipal du Bien-Etre aux Trois-Rivières, en ce qui concerne la nomination du Directeur du Service du Bien-Etre.

Lu en Conseil ce 1er jour d'octobre 1951.

(signé) Jos. Guay

Nomination PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
M. J.-A.
DesRuisseaux SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
- maire
suppléant

Que monsieur l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux soit nommé maire suppléant pour le prochain terme.

ADOPTE

Compte
rendu
séance du
4 septem-
bre 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 4 septembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés
pour le
mois
d'août
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que les comptes payés pour le mois d'août 1951, au montant total de \$1,230,833.57, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1951

Comptes
à payer
pour le
mois
d'août
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que les comptes à payer pour le mois d'août 1951, au montant de \$38,069.21 et les secours du service du Bien-Etre, au montant de \$777.05, formant un total de \$38,846.26 soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res de
juillet
et août
1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours des mois de juillet et août 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

<u>No de cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Longueur</u>
1123-67	St-Paul	Clément Tessier	80'
1123-75	"	Ruelle - Cité	12'
1123-125	"	Mme Chs Proulx	80'
1101-24	Blvd Des Forges	Léo Laquerre	55'
-25	"	Frank Spénard	50'
-26	"	"	50'
-27	"	"	50'
-28	"	"	50'
-29	"	"	50'
-30	"	"	50'
-31	"	"	50'
-32	"	"	50'
-33	"	"	50'
-34	"	"	50'
-35	"	"	55'
25-37	Des Groseilliers	"	50'
-36	"	"	50'
-35	"	"	50'
-34	"	"	50'
-33	"	"	50'
-32	"	"	50'
-31	"	"	50'
-30	"	"	50'
-29	"	"	50'
-28	"	"	50'
-27	"	"	50'
-26	"	"	122'
1122-287	De Foix	Mme Jos. Blanchette	57' x 4'
26-293	Brébeuf	Béliveau Mfg.	69.4'
26a-498	"	"	40.6'
1120-74	Blvd De Varennes	Emile Lepage	73'

ADOPTE

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1951

Promesse
de vente
à Mme
Marie-Anne
Masse
Bédard

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert
SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à Mme Marie-Anne Masse Bédard le lot No 178-150 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$5.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M.
Fernand
St-Pierre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Fernand St-Pierre le lot No 1119-381 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Interven-
tion de
la Cité,
re: vente
de terrain
par M. W.
Hébert à
M. Arthur
Lefebvre

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert
SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Wilfrid Hébert vend à M. Arthur Lefebvre le lot No 1119-347 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Wilfrid Hébert des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 29 octobre 1949, passé devant Me Léo Leblanc, notaire, et consentir à la vente par le dit Wilfrid Hébert au dit Arthur Lefebvre, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Interven-
tion de
la Cité,
re: vente
de terrain
par M. L.-
P. Côté
à M. Phi-
lias Bel-
lerive

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel M. Léon-Paul Côté vend à M. Philias Bellerive le lot No 1119-395 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Léon-Paul Côté des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 16 novembre 1949, passé devant Me Léo Leblanc, notaire, et consentir à la vente par le dit Léon-Paul Côté au dit Philias Bellerive, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de terrain
par M.
Marcel
Ouellet

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel M. Marcel Ouellet cède gratuitement à la

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1951

Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 581 de la subdivision officielle du lot No 1121 (1121-p.581) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin des rues De Gannes et Des Pionniers, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de terrain
par M.
Maurice
Landry

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Gilles Guy Garceau, notaire, par lequel M. Maurice Landry cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 564 de la subdivision officielle du lot No 1121 (1121-p.564) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin des rues De Gannes et Des Pionniers, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de terrain
par M.
Donat
Deshaies

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel M. Donat Deshaies cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 25 de la subdivision officielle du lot No 1121 (1120-p.25), aux fins de l'arrondissement du coin des rues Desjardins et Des Pionniers et une autre lisière de terrain faisant partie du dit lot No 25 de la subdivision officielle du lot No 1120 (1120-p.25) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin des rues De Gannes et Des Pionniers, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de terrain
par Me
Paul Vil-
leneuve

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel Me Paul Villeneuve, notaire, cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 387 de la subdivision officielle du lot No 1121 (1121-p.387) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin de la rue Lajoie et de la 8e Avenue, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Convention
entre la
Cité et
MM. Hudon
et Plouffe

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, en duplicata, un acte de convention sous seing privé, en vertu duquel la Cité permet à MM. Edmour Hudon et Armand Plouffe, propriétaires de l'Hôtel St-Maurice, de construire et maintenir une marquise au-dessus du trottoir, au No 200 de la rue St-Antoine, moyennant le paiement d'un loyer de \$3.00 par année, le tout sujet aux autres conditions mentionnées au dit acte de convention qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 1er JOUR D'OCTOBRE 1951

Démission
du gérant
Valiquette

ATTENDU que par une lettre en date du 29 septembre 1951, M. J.-Henri Valiquette a donné sa démission comme gérant de la Cité, conformément à la résolution du Conseil en date du 7 mars 1949;

ATTENDU que dans l'opinion du Conseil, il y a lieu d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que la démission de M. J.-Henri Valiquette comme gérant soit acceptée pour prendre effet immédiatement, la Cité lui versant son salaire pour les six prochains mois pour tenir lieu de l'avis de six mois que comporte implicitement sa démission.

ADOPTÉ

Engagement
M. Roger
Lord, I.C.,
comme
gérant

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Monsieur Roger Lord soit engagé comme gérant de la Cité des Trois-Rivières, avec un salaire de \$9,500.00 pour la première année et une augmentation de \$500.00 à chaque année subséquente, jusqu'à ce qu'il atteigne un maximum de \$12,000.00 par année.

ADOPTÉ

Nomination
de M.
Jacques
Denechaud
comme
gérant
intérimaire

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que M. Jacques Denechaud, trésorier de la Cité, soit nommé gérant intérimaire, vu la démission de M. J.-Henri Valiquette, jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau gérant.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.


ass.-GREFFIER.


MAIRE

MARDI, LE 9^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville mardi, le 9^{ème} jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
J.-Alb. DURAND
J.-Arthur GUIMONT
François NOBERT
Frédéric POLIQUIN
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Roméo MARTEL
J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: em-
prunt de
\$224,200.00

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement autorisant le Conseil à faire ou à faire faire des travaux de construction, d'aqueduc et d'égouts et à emprunter pour ces fins une somme de \$224,200.00.

Lu en Conseil ce 9^{ème} jour d'octobre 1951.

(signé) J.-Amédée DesRuisseaux

Avis de
motion
re: règ.
19-1 (ta-
ximètres)
abrogé

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement abrogeant le règlement No 19-1 concernant les taxis et les voitures de louage.

Lu en Conseil ce 9^{ème} jour d'octobre 1951.

(signé) Joseph Guay

Règlement
No 164-A
re: Bien-
Etre -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin Joseph Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le règlement intitulé No 164-A, règlement amendant le règlement No 164 établissant le Service Municipal du Bien-Etre aux Trois-Rivières, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu des
1^{er} et 3
octobre -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 1^{er} et 3 octobre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Procédures
autorisées
contre Cie
de Transport
St-Maurice
re: Lucien
Larosée

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Me Léopold Pinsonnault, C.R., Chef du Contentieux, est autorisé à prendre des procédures contre La Compagnie de Transport

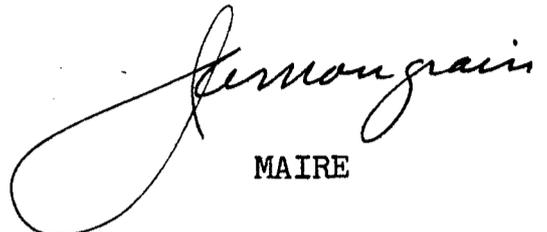
MARDI, LE 9ième JOUR D'OCTOBRE 1951

St-Maurice en recouvrement d'une somme de \$516.86, montant payé en vertu de La Loi des Accidents de Travail, à M. Lucien Larosée, à la suite d'un accident arrivé le 10 octobre 1950, causé par un des autobus de La Compagnie de Transport.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 15^{ème} JOUR D'OCTOBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 15^{ème} jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	J.-Alb. DURAND
	J.-Arthur GUIMONT
	François NOBERT
	Frédéric POLIQUIN
	Gérard BOURGET
	Joseph-T. GUAY
	Roméo MARTEL
	J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 octobre 1951 est lu et adopté.

Règlement No 180 - emprunt - adoption
 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
 SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le règlement intitulé No 180, règlement autorisant le Conseil à faire ou faire faire certains travaux d'aqueduc et d'égout et à emprunter la somme de \$224,000.00 à ces fins, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Règlement No 19-2 - adoption (abrogeant 19-1: taxis-mètres)
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Joseph Guay
 SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le règlement intitulé No 19-2, règlement abrogeant le règlement No 19-1 concernant les taxis et les voitures de louage, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte rendu séance du 9 octobre 1951 - adoption
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget
 SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 9 octobre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, en y retranchant toutefois l'item No 22 du dit compte rendu.

ADOPTE

Règlement 180 - dis-pense de l'approbation des électeurs propriétaires - demande au Lieutenant-Gouverneur
 ATTENDU qu'au cours de la présente année, il s'est construit et se construit encore un nombre très considérable de maisons d'habitation;

ATTENDU qu'il était impossible de prévoir la quantité extraordinaire de maisons d'habitations dont la construction a été faite au cours de la présente année;

ATTENDU que les habitants de ces nouvelles maisons ont absolument besoin des services d'aqueduc et d'égout et ce, tant au point de vue hygiénique et de protection contre les incendies qu'au point de vue familial et social;

ATTENDU qu'il est du devoir de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, non seulement d'encourager la construction d'habitations familiales, mais aussi de pourvoir à assurer à leurs

LUNDI, LE 15^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1951

propriétaires ou occupants les services d'aqueduc et d'égout qui sont absolument nécessaires, tant au point de vue hygiénique pour protéger la santé et le capital humain, qu'au point de vue de la protection contre l'incendie pour assurer la conservation de ces biens;

ATTENDU que la Cité n'a pas les fonds requis pour entreprendre les travaux qui s'avèrent nécessaires et d'une extrême urgence, en vue de prolonger ses systèmes d'aqueduc et d'égout pour desservir les habitations nouvelles;

ATTENDU que le Conseil a adopté, à la séance de ce jour, le règlement No 180 décrétant des travaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU que l'exécution de ces travaux est urgente;

ATTENDU que si ce règlement était soumis à l'approbation des électeurs propriétaires, il en résulterait des délais considérables;

ATTENDU que ces travaux doivent être exécutés avant l'hiver;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que vu l'urgence et en vertu des pouvoirs accordés au Lieutenant-Gouverneur en Conseil par l'article 7, chapitre 236, Statuts Refondus de 1941, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie instamment le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de dispenser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières de l'obligation de soumettre le dit règlement d'emprunt à l'approbation des électeurs propriétaires.

ADOPTE

Construction PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel
trottoirs

rues Ludger SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
Duvernay,

Nérée Beau-
chemin, etc.

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

<u>No de cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
1119-142	Ludger Duvernay	Donat Dumouchel	100'
-154	"	Marcel Laflamme	100'
-175	Nérée Beauchemin	Jean Duguay	100'
-285	Marie LeNeuf	Jacques Buisson	136'
1120-73	De Varennes	Chs-Emile Marchand	66'
1120-25	Des Pionniers	Donat Deshaies	112'
-25	Desjardins	" "	65'
-26	"	Edmond Gaulin	65'
-27	"	Coop. Laflèche	65'
-28	"	Albert Leblanc	65'
-29	"	Coop. Laflèche	65'
-30	"	" "	139'
-31	"	Thérèse Trépanier	65'

ADOPTE

Achat
plancher
Colisée -
Antoine
Godin

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet de convention sous seing privé, en vertu duquel la Cité des Trois-Rivières achète un plancher de bois franc pour être installé au Colisée suivant les clauses et conditions mentionnées à la dite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 15^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1951

Interven-
tion de
la Cité
re: vente
terrain
etc. par
Robert
Laquerre
à André
Laquerre

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire J.-A. Mongrain soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité le projet de contrat préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel M. Robert Laquerre vend à M. André Laquerre la moitié indivise de sa propriété située sur le lot No 1119 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, dans lequel acte la Cité intervient pour consentir à la vente sans renoncer à son droit de préférence mentionné dans l'acte de vente entre la Cité des Trois-Rivières et M. Robert Laquerre en date du 7 mars 1951.

ADOPTÉ

Quittance
en faveur
de M.
Walter
Lefebvre

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

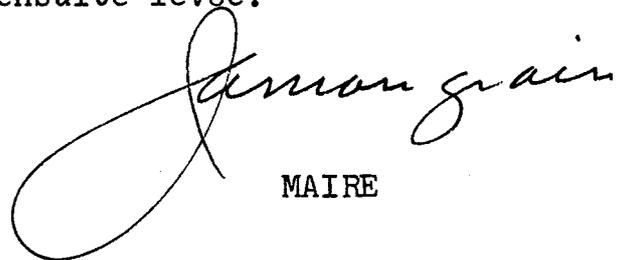
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Monsieur Walter Lefebvre, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 6 septembre 1945, passé devant Me J.-A. Villeneuve, notaire, et enregistré sous le numéro 142880.

ADOPTÉ

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 22ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
J.-Alb. DURAND
J.-Arthur GUIMONT
François NOBERT
Frédéric POLIQUIN
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Roméo MARTEL
J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion,
re: com-
position
Commission
du Parc de
l'Exposi-
tion

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais un règlement amendant le règlement No 31-C concernant le Département et la Commission du Parc de l'Exposition, en ce qui a trait à la composition de la dite Commission.

Lu en Conseil ce 22ième jour d'octobre 1951.

(signé) François Nobert

Compte
rendu
séances
du 15 et
du 18
octobre -
ratifica-
tion

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget
SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente les 15 et 18 octobre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, en tenant compte toutefois de la correction faite à l'item 4 du compte rendu de la séance du 18 octobre et de la radiation de l'item 6 du dit compte rendu.

ADOPTE

Comptes
payés pour
septembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de septembre 1951, au montant de \$1,673,477.11, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
septembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget
SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que les comptes à payer pour le mois de septembre 1951, au montant de \$45,021.45 et les secours du Service du Bien-Etre, au montant de \$1,094.44, formant un total de \$46,115.89, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Quittance
à M. Paul
Corriveau

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert
SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, un acte de

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1951

quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Paul Corriveau, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 14 janvier 1950, passé devant Me Léo Leblanc, notaire, et enregistré sous le No 161892.

ADOPTE

Quittance en faveur de M. Roland Bilodeau
 PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert
 SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Roland Bilodeau, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 16 août 1946, passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 146635.

ADOPTE

Vente de terrain par M. H.-Paul Corriveau à M. H.-Paul Bellemare - intervention
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
 SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, par lequel M. Henri-Paul Corriveau vend à M. Henri-Paul Bellemare le lot No 1119-441 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Henri-Paul Corriveau des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 14 janvier 1950 et consentir à la vente par le dit Henri-Paul Corriveau au dit Henri-Paul Bellemare, le tout conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Vente de terrain à M. Jean Rompré
 PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin
 SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me J.-Urgile Grégoire, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Jean Rompré le lot No 1119-408 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux autres clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession de terrain par M. Edgar Leblanc
 PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
 SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

re: arrondissement coin rues De Gannes et Des Pionniers
 Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel M. Edgar Leblanc cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières une lisière de terrain faisant partie du lot No 23 de la subdivision officielle du lot No 1120 (1120-p.23) du cadastre officiel de la Cité, aux fins de l'arrondissement du coin des rues De Gannes et Des Pionniers, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1951

Mutations
immobiliè-
res - sep-
tembre
1951Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobiliè-
res dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de
septembre 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les
changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolu-
tion, conformément à la loi.

ADOPTE

Pension
de retrai-
te au
chef
Jacob

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au
nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-A. Donat Chagnon,
N.P., par lequel la Corporation s'engage à payer à M. Ernest Jacob
une pension de retraite annuelle de \$1,589.63, à compter du 15 mars
1952, plus son salaire au complet à compter du 1er janvier 1952
jusqu'au 15 mars 1952, avec la permission de continuer à occuper
son logement jusqu'au 1er mai 1952, M. Jacob s'engageant, de son
côté, à quitter le service de la Cité le 1er janvier 1952.

ADOPTE

Octroi de
\$10,000.00
en faveur
de l'Hôpi-
tal Ste-
JustineATTENDU qu'une campagne de souscription en faveur de l'Hô-
pital Ste-Justine se fait dans toute la province pour obtenir une
somme de \$10,800,000.00;ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières
tient à manifester sa sympathie la plus entière à l'oeuvre poursui-
vie par l'Hôpital Ste-Justine et l'aider à atteindre l'objectif de
sa campagne de souscription, et tout spécialement, en ce faisant,
à assurer les soins les plus efficaces pour tous les enfants de la
Province de Québec et maintenir la bonne renommée des nôtres et le
bon fonctionnement d'une institution qui est indispensable à l'ave-
nir de notre peuple;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières paie à
l'Hôpital Ste-Justine (Fonds de construction), une somme de Dix
Mille Dollars (\$10,000.00) en cinq versements annuels, égaux et
consécutifs de Deux Mille Dollars (\$2,000.00) chacun, sans intérêt,
le premier versement devenant dû et échu le 1er juin 1952, la pré-
sente résolution étant sujette à l'approbation de la Commission Mu-
nicipale de Québec.

ADOPTE

Emprunt de
\$1,163,000.
1951, une option à la Maison Casgrain et Compagnie Limitée pour la
re; exemp-
tion de
demande
de soumis-
sions -
accordée
à la
Maison
CasgrainATTENDU que le Conseil de la Cité a accordé, le 9 octobre
1951, une option à la Maison Casgrain et Compagnie Limitée pour la
vente de \$1,163,000.00 d'obligations de la Cité des Trois-Rivières,
datées du 1er novembre 1951, devenant dues le 1er novembre 1966, au
prix de \$92.50 en fonds américains et à certaines autres conditions
contenues dans une lettre de la dite Maison, en date du 9 octobre
1951 et annexée aux présentes;ATTENDU que Casgrain et Compagnie Limitée ont exercé la dite
option par un télégramme en date du 19 octobre 1951 et une lettre
portant la même date et annexés aux présentes;ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par
l'article 592 du chapitre 233 S.R.Q. 1941, le Ministre des Affaires
Municipales peut autoriser et ratifier la présente vente sans de-
mande de soumissions;

LUNDI, LE 22ième JOUR D'OCTOBRE 1951

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

1o. Que l'offre de Casgrain et Compagnie Limitée d'acheter \$1,163,000.00 d'obligations de la Cité des Trois-Rivières, émises en vertu des règlements 135, 136, 137, 139, 174 et 176 de la dite Cité, soit acceptée au prix de \$92.50 en fonds américains, et aux autres conditions mentionnées dans les lettre et télégramme d'option et d'exercice d'option ci-dessus décrits et annexés à la présente résolution;

2o. Que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec soit prié d'autoriser la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à vendre les obligations décrites au préambule de la présente résolution, de gré à gré, à la Maison Casgrain & Compagnie Limitée, sans demande de soumissions.

ADOPTE

Formation
d'un comité,
re:
liste électorale

A la suggestion de Son Honneur le Maire, la
résolution suivante est adoptée:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

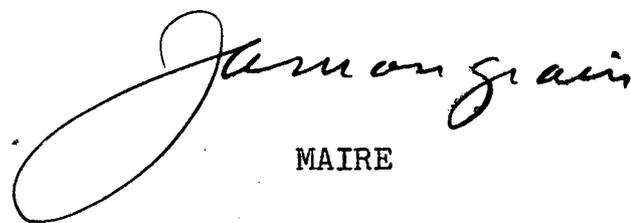
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Qu'un comité soit formé pour reviser la loi électorale ayant trait aux élections municipales, particulièrement quant à ce qui concerne la préparation et la confection de la liste électorale. Le dit comité formé du Chef du Contentieux, du Greffier de la Cité, du Secrétaire-Archiviste à l'Evaluation et de l'Archiviste de l'Hôtel-de-Ville agissant comme secrétaire, devra faire part de ses suggestions et recommandations dans un rapport qui devra être soumis au Conseil avant le 1er janvier 1952.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 29ième jour d'octobre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
J.-Alb. DURAND
J.-Arthur GUIMONT
François NOBERT
Frédéric POLIQUIN
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 22 octobre 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
No 31-H -
Commission
Exposition

M. l'échevin François Nobert déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 22 octobre 1951, règlement amendant le règlement No 31-C concernant le Département et la Commission du Parc de l'Exposition, en ce qui a trait à la composition de la dite Commission, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion
re: règ.
No 13 -
fermeture
ruelles
26-353 etc.
et ptie
rue Dumou-
lin

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 13 concernant les places publiques et les rues, en ce qui a trait à la fermeture des ruelles portant les nos 26-353, 354 et 346 du cadastre officiel de la Cité ainsi que de cette partie de la rue Dumoulin comprise entre les rues Plouffe et Chamberland.

Lu en Conseil ce 29ième jour d'octobre 1951.

(signé) J.-Alb. Durand

Compte
rendu
séance du
22 octo-
bre 1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 22 octobre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M.
Richard
Carbon-
neau

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Léo Leblanc, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Richard Carbonneau le lot No 1119-383 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M. An-
dré
Leclerc

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notai-

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1951

re, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. André Leclerc le lot No 1119-379 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de Mme
Yvonne
Tessier
Thivierge

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de Mme Yvonne Tessier Thivierge, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 16 septembre 1950 passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le No 170885.

ADOPTE

Permis-
sion de
la Com-
mission
du Con-
trôle du
Change
Etranger,
re: vente
émission
\$1,163,000.

CONSIDERANT que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a accepté l'offre de la Maison Casgrain & Compagnie Limitée de vendre \$1,163,000.00 d'obligations de la Cité, à New-York, en fonds américains;

CONSIDERANT que pour ce faire, l'autorisation de la Commission de Contrôle du Change Etranger est nécessaire;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prie respectueusement La Commission de Contrôle du Change Etranger de lui accorder la permission de vendre cette émission de \$1,163,000.00 d'obligations à 3 3/4%, payable en fonds américains, à New-York.

ADOPTE

Amendement
au règle-
ment No
134, re:
émission
d'obliga-
tions au
montant de
\$39,000.00

ATTENDU qu'en vertu du règlement No 134 passé le 14 février 1938, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières avait emprunté la somme de \$73,200.00 portant intérêt au taux de 4%;

ATTENDU que \$34,200.00 de ces obligations auront été rachetées le 1er novembre 1951;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Cité des Trois-Rivières de faire une nouvelle émission d'obligations pour la balance de \$39,000.00 remboursable à chaque année, à compter du 1er novembre 1952 jusqu'au 1er mai 1958;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement susdit pour décréter le renouvellement de l'emprunt pour \$39,000.00, à un taux d'intérêt moins élevé, une clause de rachat des obligations, par anticipation, et déterminer que les obligations seront datées du 1er novembre 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

10. La Cité est autorisée à faire une nouvelle émission d'obligations au montant de \$39,000.00 pour couvrir le solde des échéances payables en vertu du règlement 134, à compter du 1er novembre 1952, et à en répartir le paiement conformément au tableau de remboursement ci-après;

LUNDI, LE 29ième JOUR D'OCTOBRE 1951

20. L'article 4 du règlement 134 est amendé pour remplacer le tableau des échéances à compter du 1er novembre 1952 jusqu'à la fin du tableau, soit jusqu'au 1er mai 1958, par le tableau d'échéance qui suit:

"	1er novembre	1952	\$5,000.00	
"	"	1953	5,000.00	
"	"	1954	5,000.00	
"	"	1955	6,000.00	
"	"	1956	6,000.00	
"	"	1957	6,000.00	
	1er mai	1958	6,000.00	"

30. Le dit règlement No 134 est amendé en y ajoutant, après l'article 9, l'article suivant:

"9-a. Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés."

40. Les obligations qui seront émises pour remplacer celles qui sont échues, seront datées du 1er novembre 1951 et porteront intérêt à un taux n'excédant pas 3 3/4% l'an;

Le règlement No 134 est en conséquence amendé comme ci-dessus.

ADOPTE

Autorisation
Ministre
des
Affaires
Municipales
re:
vente obligations
\$39,000.-
fonds d'amortissement

ATTENDU que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières a, par résolution, amendé le règlement No 134 l'autorisant à émettre de nouvelles obligations au montant de \$39,000.00 pour couvrir le solde des échéances dues sur le dit règlement; les dites obligations devant être datées du 1er novembre 1951 et devant échoir suivant le tableau contenu dans l'amendement au dit règlement, jusqu'au 1er mai 1958;

ATTENDU que la Cité des Trois-Rivières peut facilement absorber le montant total de cette nouvelle émission pour les besoins des fonds d'amortissement de la Cité;

ATTENDU qu'il y a avantage à opérer ce placement dans les fonds d'amortissement et éviter d'aller sur le marché pour vendre une émission d'importance relativement faible;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Corporation à vendre ces dites obligations de gré à gré, au pair, sans l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 592 de la Loi des Cités et Villes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le Ministre des Affaires Municipales soit respectueusement prié d'autoriser la vente des dites obligations émises en vertu du règlement No 134, de gré à gré, au pair, au fonds d'amortissement de la Cité.

ADOPTE

Expertise
des divers
services
municipaux

A la demande de Son Honneur le Maire, la
la résolution suivante est adoptée:

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que le Conseil retienne les services de la Compagnie Stevenson & Kellogg Limited, recommandée par la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, pour faire une expertise complète de l'administration des divers services municipaux. Le coût

LUNDI, LE 29^{ième} JOUR D'OCTOBRE 1951

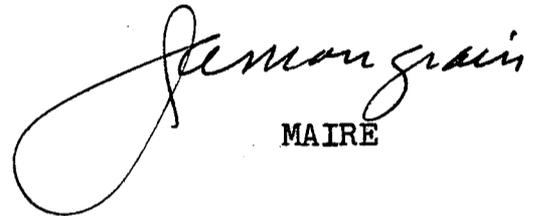
de ce travail sera de \$5,000.00 au minimum, allant jusqu'à un maximum de \$10,000.00; le paiement devant être effectué à même le budget de l'année 1952.

ADOPTE

M. l'échevin DesRuisseaux se déclare dissident.

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 51ème JOUR DE NOVEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 51ème jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
J.-Alb. DURAND
François NOBERT
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Roméo MARTEL
J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
31-H -
Commission
Exposition

M. l'échevin François Nobert déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 22 octobre 1951, règlement amendant le règlement No 31-C concernant le Département et la Commission du Parc de l'Exposition, en ce qui a trait à la composition de la dite Commission, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Règlement
13-AAZ-33
re: ferme-
ture ptie
rue Dumou-
lin et
ruelles
26-353,
354 et 346-
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand
SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que le règlement intitulé No 13-AAZ-33, règlement décrétant la fermeture de partie de la rue Dumoulin et des ruelles portant les numéros 26-353, 354 et 346, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE

Compte
rendu
séance
du 29
octobre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 29 octobre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Construc-
tion de
trottoirs
- rue
Mailhot

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux
SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires, un trottoir en front des lots ci-après désignés:

<u>No de cadastre</u>	<u>Rue</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Longueur</u>
1125-196	Mailhot	Benoît Hélie	65'
-197	"	Coop. Carré Des Pins	65'
-198	"	" " " "	65'
-199	"	Ls-Phil. Desbiens	65'
-200	"	Coop. Carré Des Pins	66.8'

ADOPTE

LUNDI, LE 5ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

Vente de terrain

par M.

Hervé

Mineau à

M. Bernard

Gélinas -

interven-

tion de

la Cité

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières donne son consentement à la vente du lot No 1119-364 du cadastre officiel de la Cité, par M. Hervé Mineau à M. Bernard Gélinas, et dans lequel acte la Cité donne quittance et mainlevée d'hypothèque au dit Hervé Mineau, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 3 août 1950 et enregistré sous le No 164595.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

GREFFIER



MAIRE

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 12ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	J.-Alb. DURAND
	J.-Arthur GUIMONT
	François NOBERT
	Frédéric POLIQUIN
	Gérard BOURGET
	Joseph-T. GUAY
	Roméo MARTEL
	J.-Amédée DESRUISSEAUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 1951 est lu et adopté.

Règlement
No 31-H -
Commission
du Parc de
l'Exposition -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que le règlement intitulé No 31-H, règlement concernant le Département et la Commission du Parc de l'Exposition, en ce qui a trait à la composition de la dite Commission, soit lu une première et une deuxième fois, passé et adopté.

ADOPTE SUR DIVISION

Ont voté pour: MM. Nobert, Poliquin, Bourget et Martel.
Ont voté contre: MM. Guimont, Durand, Guay et DesRuisseaux.

Le règlement est adopté sur le vote prépondérant de Son Honneur le Maire.

Compte
rendu
séances du
5 et du
8 novembre
1951 -
adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente les 5 et 8 novembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
terrain
à M. Ubald
Lapolice

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Paul Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Ubald Lapolice le lot No 1119-412 du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession de
lots par
M. Frank
Spénard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Joseph-Arthur Trudel, notaire, par lequel M. Frank Spénard cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières les lots Nos 1100-85 et 86 du

LUNDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

cadastre officiel de la Cité; les dits lots devant servir pour fins publiques seulement, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Cession
de lots
par La
Société
Centrale
d'Hypo-
thèque et
de Loge-
ment

PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me J.-A. Donat Chagnon, notaire, par lequel La Société Centrale d'Hypothèque et de Logement cède à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de \$1.00, les lots Nos 571, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 592, 593, 594, 609 et 610 de la subdivision officielle du lot No 1119 (1119-571, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 592, 593, 594, 609 et 610) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières. L'emplacement des dits lots étant désigné comme rues, avenues, parcs ou places publiques, au plan de subdivision officielle et devant servir comme tels pour l'usage du public.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de M. Eddy
Dallaire

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me J.-Cyprien Sawyer, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de M. Eddy Dallaire, pour la somme de \$40.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 2 juin 1949 passé devant Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, et enregistré sous le numéro 158786.

ADOPTE

Quittance
en faveur
de l'Aré-
na des
Trois-
Rivières
Ltée et
MM. Armand
Gariépy,
Jacques et
Rosaire
Toupin

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Jean-Marc Grégoire, notaire, et qui vient d'être lu au Conseil, en faveur de MM. Armand Gariépy, Jacques Toupin et Rosaire Toupin et l'Aréna des Trois-Rivières Limitée, pour la somme de \$17,500.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 19 juin 1946, passé devant Me J.-A. Trudel, notaire, et enregistré sous le No 145642.

ADOPTE

Bill à
être
soumis à
la pro-
chaine
législa-
ture -
parrains
du bill

ATTENDU que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a l'intention de présenter un projet de loi à la présente session de la Législature de la Province de Québec;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Honorable Gérard Martineau, Conseiller Législatif, et Me Germain Caron, Député du Comté de Maskinongé, soient choisis parrains du dit projet de Loi devant le Conseil Législatif et devant l'Assemblée Législative respectivement.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.

Serge Gauthier
GREFFIER

J. Amédée DesRuisseaux
pro- MAIRE

LUNDI, LE 19ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 19ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:

J.-Alb. DURAND
 J.-Arthur GUIMONT
 François NOBERT
 Frédéric POLIQUIN
 Gérard BOURGET
 Roméo MARTEL
 J.-Amédée DESRUISSEAUX
 Pro-Maire

Le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 1951 est lu et adopté.

Avis de
 motion
 re: règ.
 2 -
 séances
 du Con-
 seil

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses Commissions, en ce qui a trait à la tenue des séances du Conseil.

Lu en Conseil ce 19ième jour de novembre 1951.

(signé) François Nobert

Compte
 rendu
 séance
 du 12
 novembre
 1951 -
 adoption

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 12 novembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente de
 terrain
 par M.
 Fernand
 Gariépy
 à M. An-
 tonio
 Beauche-
 min - in-
 tervention

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Jean-Marc Grégoire, notaire, par lequel M. Fernand Gariépy vend à M. Antonio Beauchemin le lot No 1119-355 du cadastre officiel de la Cité et dans lequel acte la Corporation de la Cité des Trois-Rivières intervient pour relever le dit Fernand Gariépy des obligations à lui imposées par l'acte de vente en date du 20 septembre 1950, passé devant Me J.-U. Grégoire, notaire, et consentir à la vente par le dit Fernand Gariépy au dit Antonio Beauchemin, conformément aux clauses du dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


 GREFFIER


 MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à neuf heures et trente de l'avant-midi, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred	MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Frédéric	POLIQUIN
	Gérard	BOURGET
	Roméo	MARTEL
	J.-Amédée	DESRUISSEUX

Emprunt de \$1,163,000.
- approbation par la Législature

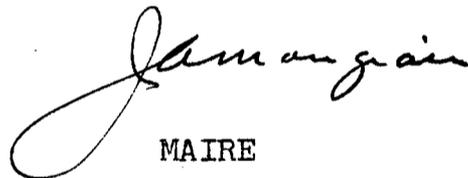
PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que l'Honorable Maurice-L. Duplessis, Premier Ministre de la Province, est respectueusement prié de présenter à la Législature provinciale une loi publique autorisant la négociation par la Cité des Trois-Rivières, de gré à gré, d'un emprunt au montant de \$1,163,000.00 et ratifiant et validant à toutes fins que de droit les règlements Nos 135, 136, 137, 139, 174 et 176 de la Cité des Trois-Rivières, sous l'autorité desquels le dit emprunt est fait.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 26ième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	J.-Alb. DURAND
	J.-Arthur GUIMONT
	François NOBERT
	Frédéric POLIQUIN
	Gérard BOURGET
	Joseph-T. GUAY
	Roméo MARTEL
	J.-Amédée DESRUISSEaux

Les procès-verbaux de la séance régulière du 19 novembre 1951 et de la séance spéciale du 26 novembre 1951 sont lus et adoptés.

Règlement
No 2 -
avis de
motion
maintenu

M. l'échevin François Nobert déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 19 novembre 1951, règlement amendant le règlement No 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions, en ce qui a trait à la tenue des séances du Conseil, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte
rendu
séance
des 19
et 23 no-
vembre -
ratifi-
cation

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente les 19 et 23 novembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Mutations
immobiliè-
res d'oc-
tobre
1951 - ra-
tification

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois d'octobre 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Comptes
payés pour
octobre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois d'octobre 1951, au montant de \$1,296,717.85, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes à
payer pour
octobre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que les comptes à payer pour le mois d'octobre 1951, au montant de \$40,652.46, pour la transformation et l'aménagement du

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951

Colisée, au montant de \$22,658.15 et les secours du Service du Bien-Etre, au montant de \$1,383.44, formant un total de \$64,694.05, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Promesse
de vente
à M.
Marcel
Ouellet

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Alphonse Lamy, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières promet vendre à M. Marcel Ouellet les lots Nos 177-71 et 178-93 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, pour le prix de \$50.00, dont la somme de \$10.00 payable comptant et la balance en versements mensuels et consécutifs de \$5.00 chacun, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Bill sou-
mis à la
Législa-
ture

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

1o. Que le projet de loi annexé à la présente résolution, soit présenté par la Cité des Trois-Rivières à la Législature de cette province, à la présente session et que le chef du contentieux municipal soit autorisé à faire toutes les procédures et tous les déboursés nécessaires ou utiles à cette fin;

2o. Que Son Honneur le Maire et Monsieur le Greffier de la Cité soient autorisés à signer sous le sceau de la Cité les pétitions introductives du dit projet de loi.

ADOPTE

Commission
de l'Expo-
sition -
nomination
des membres

ATTENDU que par le règlement 31-H adopté par le Conseil le 12 novembre 1951, la Commission du Parc de l'Exposition ne sera composé, à l'avenir, que de sept membres, à compter de l'entrée en vigueur du dit règlement;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux, membre du Conseil de la Cité, ainsi que MM. Maurice Fortin, P. B. Kimball, Jules Montour, Paul Rivard, marchand, Elzéar Roy et Henri Héon soient nommés membres de la Commission du Parc de l'Exposition à compter de l'entrée en vigueur du règlement 31-H, pour remplacer les commissaires qui étaient en fonction jusqu'à ce jour.

ADOPTE

Séance
ajournée
au 29 no-
vembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que la séance de lundi soir, 26 novembre 1951, soit ajournée à jeudi le 29 novembre 1951, à 8:00 hres du soir.

ADOPTE

Advenant 8:00 hres, jeudi soir, le 29 novembre 1951, la séance régulière du 26 novembre 1951 se continue.

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951
ajournée au 29 NOVEMBRE 1951

Etaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Messieurs les Echevins:	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	François	NOBERT
	Frédéric	POLIQVIN
	Gérard	BOURGET
	Joseph-T.	GUAY
	Roméo	MARTEL
	J.-Amédée	DESRUISSEAU, Pro-Maire

Amende-
ments aux
règlements
Nos 135,
136, 137,
et 139

CONSIDERANT qu'en vertu des règlements 135, 136, 137 et 139, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a été autorisée à emprunter les montants suivants, pour les termes suivants:

<u>REGLEMENT NO</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TERME</u>	<u>A COMPTER DE</u>
135	\$ 45,300.00	30 ans	1er novembre 1938
136	36,000.00	30 ans	1er novembre 1938
137	253,000.00	30 ans	1er novembre 1938
139	36,000.00	30 ans	1er novembre 1938

CONSIDERANT qu'en novembre 1938, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a fait une émission d'obligations au montant total de \$1,193,500.00, qui comprenait entre autres les versements de capital apparaissant au tableau d'échéances des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessus, mais pour une période plus courte que celle autorisée, soit pour un terme de treize ans à compter du 1er novembre 1938;

CONSIDERANT que le dit terme de treize ans est expiré le 1er novembre 1951;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations pour un terme fixe de 16 1/2 ans échéant le 1er mai 1968 pour rembourser les versements de capital au montant de \$282,000.00 échéant aux termes des règlements ci-dessus mentionnés, après le 1er novembre 1951;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender les règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés pour décréter un nouveau taux d'intérêt, pour y inclure une clause de rachat par anticipation, pour ajouter le bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la Cité de New-York, Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, comme endroit de paiement des dites obligations, pour stipuler que le principal et l'intérêt seront payables en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, pour stipuler que le sceau de la Cité des Trois-Rivières pourra être apposé sur les dites obligations au moyen d'un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé, pour que les nouvelles obligations soient toutes payables à un terme fixe de leur date d'émission et pour la création d'un fonds d'amortissement;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que le Conseil décrète en conséquence que les dits règlements Nos 135, 136, 137 et 139 sont amendés comme suit:

1o. Qu'il sera fait une nouvelle émission d'obligations datées du 1er novembre 1951, échéant le 1er mai 1968, au montant de \$282,000.00, représentant les versements de capital échéant après le 1er novembre 1951 sur les emprunts autorisés par les règlements suivants:

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951
ajournée au 29 NOVEMBRE 1951

<u>REGLEMENT NO</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TERME</u>	<u>ECHEANCE</u>
135	\$ 35,000.00	16 1/2 ans	1er mai 1968
136	27,500.00	16 1/2 "	1er mai 1968
137	192,000.00	16 1/2 "	1er mai 1968
139	27,500.00	16 1/2 "	1er mai 1968

2o. Que le principal et l'intérêt des dites obligations seront payables en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique;

3o. Qu'un intérêt au taux de 3.75% l'an pour ces obligations sera payé semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4o. Que les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, au bureau principal de la Banque Canadienne Nationale, dans les cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières et au bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la Cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, au choix du détenteur;

5o. Que, conformément aux dispositions du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, les dites obligations soient remboursables par anticipation, à toute date d'échéance de l'intérêt, au gré de la Cité, en tout temps, en totalité, ou de temps à autre, en partie, par tirage au sort, aux pourcentages suivants du capital nominal, plus les intérêts courus sur celui-ci jusqu'à la date fixée pour le rachat:

à 101%	si rachetées avant le 1er novembre 1955;
à 100.75%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1957;
à 100.50%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1959;
à 100.25%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1961;
et à 100%	si rachetées ensuite,

et dans chaque cas, sur préavis de pas moins de 30 jours et pas plus de 60 jours donné en la manière prévue dans les lois applicables de la province de Québec et, de plus, publié une fois dans chaque cité où les obligations sont payables dans un journal quotidien de circulation générale, et copie du dit avis devant être transmise par lettre recommandée au bureau principal de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et au bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la cité de New-York, N.Y.;

6o. Qu'il sera pourvu au remboursement des dites obligations par la création d'un fonds d'amortissement, conformément aux dispositions du chapitre 217 des Statuts Refondus de Québec 1941; la Cité devra chaque année, par son budget, approprier à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour couvrir l'intérêt sur le dit emprunt et pour payer les versements annuels au fonds d'amortissement;

7o. Que le sceau de la Cité des Trois-Rivières pourra être apposé sur les dites obligations au moyen d'un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé.

ADOPTE

Amendement
au règle-
ment 174

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le règlement No 174 soit modifié comme suit:

1o. L'article 1 est amendé en changeant, à la fin du deuxième alinéa, les chiffres 3 1/2% par les chiffres 3 3/4%;

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951
ajournée au 29 NOVEMBRE 1951

20. L'article 1 est amendé en retranchant le troisième alinéa et en le remplaçant par le suivant:

"Les dites obligations seront datées du 1er novembre 1951, seront en dénominations de cent dollars ou multiples de cent dollars, et seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, au bureau principal de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières et au bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la Cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, au choix du détenteur;"

30. L'article 4 est retranché et remplacé par le suivant:

"Les obligations émises en vertu du présent règlement le seront pour un terme fixe de trente ans, à compter du 1er novembre 1951 jusqu'au 1er novembre 1981."

40. L'article 6 est modifié en y ajoutant à la fin de l'article, les mots: "Le sceau de la Cité pourra être apposé sur les dites obligations au moyen d'un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé."

50. L'article 8 est retranché et remplacé par le suivant:

"La Cité devra pourvoir au remboursement du capital des dites obligations par la création d'un fonds d'amortissement, conformément aux dispositions du chapitre 217 des Statuts Refondus de Québec 1941.

"La Cité devra, chaque année, par son budget, approprier à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour couvrir l'intérêt sur le dit emprunt et pour payer les versements annuels au fonds d'amortissement."

60. L'article 9 est amendé en substituant dans l'avant-dernière ligne les mots "aux versements au fonds d'amortissement" aux mots "aux paiements sur le capital";

70. L'article 11 est remplacé par le suivant:

"Conformément aux dispositions du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941, les dites obligations seront remboursables par anticipation, à toute date d'échéance de l'intérêt, au gré de la Cité, en tout temps, en totalité, ou de temps à autre, en partie, par tirage au sort, aux pourcentages suivants du capital nominal, plus les intérêts courus sur celui-ci jusqu'à la date fixée pour le rachat:

à 101%	si rachetées avant le 1er novembre 1955;
à 100.75%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1957;
à 100.50%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1959;
à 100.25%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1961;
et à 100%	si rachetées ensuite,

et dans chaque cas, sur préavis de pas moins de 30 jours et pas plus de 60 jours donné en la manière prévue dans les lois applicables de la province de Québec, et, de plus, publié une fois dans chaque cité où les obligations sont payables, dans un journal quotidien de circulation générale, et copie du dit avis devant être transmise par lettre recommandée au bureau principal de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et au bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la cité de New-York, N.Y."

80. L'article suivant est intercalé après l'article 11 et avant l'article 12:

"11-a. Le principal et l'intérêt des dites obligations seront payables en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique."

ADOPTE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951
ajournée au 29 NOVEMBRE 1951

Amendement
au règle-
ment 176

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le règlement No 176 soit modifié comme suit:

10. L'article 2 est amendé en substituant à la fin de cet article les chiffres 3 3/4% aux chiffres 3 1/2%;

20. L'article 3 est retranché et remplacé par le suivant:
"Les dites obligations seront datées du 1er novembre 1951, seront en dénominations de cent dollars ou multiples de cent dollars, et seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, au bureau principal de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières et au bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la Cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, au choix du détenteur."

30. L'article 6 est retranché et remplacé par le suivant:
"Les obligations émises en vertu du présent règlement seront émises pour un terme fixe de 20 ans, à compter du 1er novembre 1951 jusqu'au 1er novembre 1971."

40. L'article 8 est modifié en y ajoutant, à la fin de l'article, les mots: "le sceau de la Cité pourra être apposé sur les dites obligations au moyen d'un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé".

50. L'article 10 est retranché et remplacé par le suivant:
"La Cité devra pourvoir au remboursement du capital des dites obligations par la création d'un fonds d'amortissement conformément aux dispositions du chapitre 217 des Statuts Refondus de Québec 1941.

"La Cité devra, chaque année, par son budget, approprier à même ses fonds généraux, une somme suffisante pour couvrir l'intérêt sur le dit emprunt et pour payer les versements annuels au fonds d'amortissement."

60. L'article 11 est amendé en substituant, dans l'avant-dernière ligne les mots "aux versements au fonds d'amortissement" aux mots "aux paiements sur le capital";

70. L'article 13 est remplacé par le suivant:
"Conformément aux dispositions du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, les dites obligations seront remboursables par anticipation, à toute date d'échéance de l'intérêt, au gré de la Cité, en tout temps en totalité, ou de temps à autre en partie par tirage au sort, aux pourcentages suivants du capital nominal, plus les intérêts courus sur celui-ci jusqu'à la date fixée pour le rachat:

à 101%	si rachetées avant le 1er novembre 1955;
à 100.75%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1957;
à 100.50%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1959;
à 100.25%	si rachetées ensuite et avant le 1er novembre 1961;
et à 100%	si rachetées ensuite,

et dans chaque cas, sur préavis de pas moins de 30 jours et pas plus de 60 jours donné en la manière prévue dans les lois applicables de la province de Québec et, de plus, publié une fois dans chaque cité où les obligations sont payables dans un journal quotidien de circulation générale, et copie du dit avis devant être transmise par lettre recommandée au bureau principal de la Banque Canadienne Nationale dans les cités de Montréal, Québec et Trois-Rivières, et au bureau principal de The Chase National Bank of the City of New York, en la Cité de New-York, N.Y."

80. L'article suivant est intercalé après l'article 13:
"13-a. Le principal et l'intérêt des dites obligations seront payables en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique."

ADOPTE

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951
ajournée au 29 novembre 1951

Demande au Ministre des Affaires Municipales, re: autorisation d'émettre obligations pour terme de 15 ans, re: règlements 135, 136, 137, 139, 174 et 176

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont
SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales pour obtenir l'autorisation d'émettre les obligations autorisées en vertu des règlements Nos 135, 136, 137, 139, 174 et 176, tels qu'amendés, pour un terme de quinze ans à compter du 1er novembre 1951, au lieu du plein terme prévu à chacun des dits règlements et de former le fonds d'amortissement des dites obligations à un taux basé sur le terme respectif de l'emprunt établi dans chacun des dits règlements.

ADOPTE

Emission d'obligations au montant de \$1,163,000.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget
SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que les émissions d'obligations autorisées par les règlements Nos 135, 136, 137, 139, 174 et 176, tels qu'amendés, soient fondues en une seule émission au montant total de \$1,163,000.00, datée du 1er novembre 1951, échéant le 1er novembre 1966, portant intérêt au taux de 3 3/4% et comprenant 1,163 titres de \$1,000.00 chacun, devant être numérotés consécutivement de M-0001 à M-1163.

ADOPTE

Autorisation au maire et au trésorier à signer des obligations temporaires

PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Qu'en attendant que les obligations définitives au montant de \$1,163,000.00 dont l'émission a été autorisée par les règlements Nos 135, 136, 137, 139, 174 et 176 de la Cité de Trois-Rivières, tels qu'amendés, soient prêtes pour livraison, Son Honneur le Maire monsieur J.-A. Mongrain et le trésorier de la Cité, monsieur Jacques Denechaud, soient autorisés à signer et livrer pour et au nom de la Cité des obligations temporaires sans coupons, portant les numéros T-1 au montant de \$500,000 et T-2 au montant de \$663,000., datées du 1er novembre 1951, portant intérêt au taux de 3 3/4%, et payables, tant en capital qu'en intérêt, en monnaie légal des Etats-Unis d'Amérique, suivant les libellés annexés à la présente résolution.

ADOPTE

Condoléances, re: Dr J.-C. Gélinas

Les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières regrettant vivement la mort du Docteur J.-C. Gélinas, ex-échevin de la Cité, qui consacra plus de cinquante ans au service de la profession médicale;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que le Conseil prie Madame Gélinas ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir agréer l'expression de ses plus vives et sincères condoléances.

ADOPTE

Nomination M. J.-Alph. Labrecque - expert Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle

ATTENDU qu'en vertu de la loi 6 Geo. VI, chapitre 76, article 8, amendement la charte de la Cité, le Conseil doit nommer chaque année un expert pour faire partie du Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle d'Evaluation;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

LUNDI, LE 26ième JOUR DE NOVEMBRE 1951
ajournée au 29 NOVEMBRE 1951

Que monsieur J.-Alphonse Labrecque soit nommé membre du
dit Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle d'Evaluation 1952 et
agisse en qualité d'expert pour le compte de la Cité.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 31^{ème} jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire;
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred	MONGRAIN
J.-Alb.	DURAND
J.-Arthur	GUIMONT
François	NOBERT
Frédéric	POLIQUIN
Gérard	BOURGET
Joseph-T.	GUAY
Roméo	MARTEL
J.-Amédée	DESRUISSEAU

Les procès-verbaux de la séance régulière du 26 novembre 1951 ajournée au 29 novembre sont lus et adoptés.

Règlement
No 2 -
avis de
motion
maintenu

M. l'échevin François Nobert déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 19 novembre 1951, règlement amendant le règlement No 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions, en ce qui a trait à la tenue des séances du Conseil, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Avis de
motion
Règlement
no.18

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement no. 18 concernant l'exercice de certains commerces et industries quant à ce qui concerne l'heure de fermeture de certains établissements.

Lu en Conseil, ce 31^{ème} jour de décembre, 1951.

(signé) J.-Alb. Durand.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos Guay

Compte
rendu
Séance
du 26
novembre

Que le compte rendu de la séance du Conseil siégeant en Commission Permanente le 26 novembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Vente de
terrain
à M. An-
tonio
Chauvet-
te.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Henri Cinq-Mars, Notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend à M. Antonio Chauvette le lot No.1119-437 du cadastre officiel de la Cité pour le prix de \$50.00 qui a été entièrement versé à la Cité, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Quittan-
ce en fa-
veur de
M. Jules
Villemu-
re.

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières un acte de quittance et mainlevée d'hypothèque préparé par Me Alphonse Lamy, No-

LUNDI, LE 31^{ème} JOUR DE DECEMBRE 1951.

taire, et qui vient d'être lu au Conseil en faveur de M. Jules Villemure, pour la somme de \$25.00 due à la Cité en vertu d'un acte de vente en date du 23 juin 1950 passé devant Me Alphonse Lamy, Notaire, et enregistré sous le No. 163697.

ADOPTE

Conven-
tion entre
la Cité
et Cas-
grain &
Compagnie
Limitée

PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

ET RESOLU:

Que Son Honneur le Maire M. J.-A. Mongrain et le trésorier de la Cité, M. Jacques Denechaud, sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières la convention ci-annexée (purchase agreement) avec Casgrain & Compagnie Limitée, pour la vente d'obligations au montant de \$1,163,000.00 décrétée par le Conseil de la Cité en vertu de ses règlements portant les Nos 135, 136, 137, 139, 174 et 176 et leurs amendements.

ADOPTE

Condolé-
ances à
la famil-
le de M.
l'échevin
Bourget.

Les Membres du Conseil regrettant vivement la mort de Madame Louis-Philippe Hivon, belle-soeur de leur collègue, M. l'échevin Gérard Bourget;

IL EST PROPOSE PAR: M. L'échevin Jos Guay

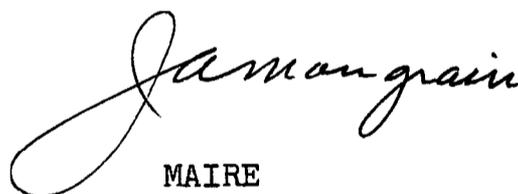
SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée Des Ruisseaux

Que le Conseil prie Monsieur Hivon, M. l'échevin et Madame Gérard Bourget ainsi que les membres de leur famille, de bien vouloir agréer l'expression de ses plus sincères condoléances.

ADOPTE

La séance est ensuite levée


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 10ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum, savoir:

Son Honneur le Maire:	J.-Alfred	MONGRAIN
Messieurs les Echevins:	J.-Alb.	DURAND
	J.-Arthur	GUIMONT
	Frédéric	POLIQVIN
	Gérard	BOURGET
	Roméo	MARTEL
	J.-Amédée	DESRUISSEAU

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 1951 est lu et adopté.

Avis de
motion
re: règ.
No 2 -
séances
du Conseil

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai un règlement amendant le règlement No 2 concernant la régie interne du Conseil et de ses commissions, en ce qui a trait à la tenue des séances du Conseil.

Lu en Conseil ce 10ième jour de décembre 1951.

(signé) J.-Arthur Guimont

Avis de
motion
maintenu
re: règ.
No 18

M. l'échevin J.-Alb. Durand déclare qu'il ne peut proposer le règlement dont il a donné avis le 3 décembre 1951, règlement amendant le règlement No 18 concernant l'exercice de certains commerces et industries, quant à ce qui concerne l'heure de fermeture de certains établissements, mais qu'il le proposera à la prochaine assemblée.

Compte
rendu
séance
du 3 dé-
cembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 3 décembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Vente
terrain
aux
Moniales
Carméli-
tes

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de vente préparé par Me Emile Arsenault, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vend aux Moniales Carmélites des Trois-Rivières une étendue de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot No 1119 (p. 1119) du cadastre officiel de la Cité, formant une superficie de 48,937 pieds carrés, pour le prix de \$1.00, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de vente qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Achat de
terrain
du C.P.R.
re: arron-
dissement
coin St-
Maurice et
Dénoue

PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me Joseph-Arthur Trudel, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

LUNDI, LE 10ième JOUR DE DECEMBRE 1951

achète de The Canadian Pacific Railway Company une lisière de terrain faisant partie du lot No 2223 (p.2223) du cadastre officiel de la Cité, pour le prix de \$50.00 payable comptant, aux fins de l'arrondissement du coin nord des rues St-Maurice et Denoue, le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit projet d'acte qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Rectification de l'enregistrement d'un acte d'échange entre Cité et M. Arthur Spénard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un projet d'acte préparé par Me J.-Arthur Villeneuve, notaire, par lequel la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et MM. Frank Spénard et Clément Lanouette donnent avis au Régistrateur de la Division d'Enregistrement des Trois-Rivières d'inscrire à l'index aux immeubles l'acte d'échange en date du 4 mars 1941, enregistré sous le No 128483, intervenu entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et M. Arthur Spénard et affectant les lots Nos 1121-343, 1121-344 et 1121-347 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1951

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville lundi, le 17ième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante et un, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire:
Messieurs les Echevins:

J.-Alfred MONGRAIN
J.-Alb. DURAND
J.-Arthur GUIMONT
François NOBERT
Frédéric POLIQUIN
Gérard BOURGET
Joseph-T. GUAY
Roméo MARTEL
J.-Amédée DESRUISSEUX

Le procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 1951 est lu et adopté.

Compte
rendu
séance
du 10
décembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Roméo Martel

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente le 10 décembre 1951, et qui vient d'être lu au Conseil, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Cession
de ter-
rain par
M. Frank
Spénard

PROPOSE PAR: M. l'échevin Frédéric Poliquin

SECONDE PAR: M. l'échevin François Nobert

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un acte de cession préparé par Me Joseph-Arthur Trudel, notaire, par lequel M. Frank Spénard cède gratuitement à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières le lot No 76 de la subdivision officielle du lot No 1100 (1100-76) du cadastre officiel de la Cité. Le dit lot devant être utilisé pour fins publiques seulement; le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées au dit acte de cession qui vient d'être lu au Conseil.

ADOPTE

Comptes
à payer
pour no-
vembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que les comptes à payer pour le mois de novembre 1951, au montant de \$38,380.78, pour la transformation et l'aménagement du Colisée, au montant de \$4,499.76 et les secours du Service du Bien-Etre au montant de \$3,436.57, formant un total de \$46,317.11, soient acceptés et approuvés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Comptes
payés pour
novembre
1951

PROPOSE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

SECONDE PAR: M. l'échevin Jos. Guay

Que le bordereau de comptes, listes de paie, etc., pour le mois de novembre 1951, au montant de \$1,974,356.04, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

LUNDI, LE 17ième JOUR DE DECEMBRE 1951

Mutations
immobiliè-
res de
novembre
1951

Vu le rapport ci-joint concernant les mutations immobilières dont les titres ont été enregistrés dans le cours du mois de novembre 1951;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer les changements contenus dans le rapport annexé à la présente résolution, conformément à la loi.

ADOPTE

Rôle
d'évalua-
tion 1952
- homolo-
gation

CONSIDERANT que le Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle d'Evaluation pour l'année 1952 a fait rapport des corrections à y apporter;

CONSIDERANT que le secrétaire-archiviste du Bureau des Evaluateurs mentionne dans un rapport en date du 17 décembre 1951 que les dites corrections ont été faites au rôle, conformément aux décisions rendues par le dit Bureau d'Audition des Plaintes;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin François Nobert

SECONDE PAR: M. l'échevin Gérard Bourget

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1952 soit déclaré homologué et en vigueur jusqu'à la confection et homologation du prochain rôle.

ADOPTE

Taxes
d'eau
déduites
des li-
vres de
la Cité

CONSIDERANT qu'il appert aux livres de la Cité que certains contribuables sont endettés de taxes d'eau pour un total de \$3,372.80 sur une période s'étendant de 1942 à 1949 inclusivement, suivant l'état détaillé ci-joint;

CONSIDERANT que la Cité ne peut exercer son recours pour le recouvrement de ces créances par suite d'indigence, décès ou déplacement de ces personnes en lieux inconnus;

CONSIDERANT qu'après examen de chacun des cas, il a été reconnu recommandable de déduire ces créances dans les livres de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Arthur Guimont

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

Que le trésorier soit autorisé à faire les entrées nécessaires aux livres de la Cité pour éteindre les dites créances à même la réserve de \$30,257.05 accumulée au 1er janvier 1951 afin de parer aux créances douteuses.

ADOPTE

Fête
civique
les len-
demains
de Noël
et du Jour
de l'An

ATTENDU que par l'article 43 de la Loi des Lettres de Change, telle qu'éditée par la loi 24-25 Geo. V, 1934, chapitre 17, sous-paragraphe D, le Conseil de la Cité peut désigner par résolution certain jour comme jour de fête municipale lequel devient alors jour férié ou non juridique;

IL EST PROPOSE PAR: M. l'échevin J.-Alb. Durand

SECONDE PAR: M. l'échevin J.-Amédée DesRuisseaux

Que Son Honneur le Maire soit prié de désigner les mercredis 26 décembre 1951 et 2 janvier 1952, comme jours de fête municipale et d'ordonner aux corporations, banques ou à toute personne

LUNDI, LE 17^{ième} JOUR DE DECEMBRE 1951

que la chose peut concerner, d'observer ces jours comme jours
fériés et non juridiques, conformément à la loi ci-dessus mention-
née.

ADOPTE

La séance est ensuite levée.


GREFFIER


MAIRE